La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Juillet 2021 - N°261

INTERVIEW JEAN-ERIC BRANAA

MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ DE PARIS II

« JOE BIDEN, 50 ANS DE DIPLOMATIE AU COMPTEUR »

DOSSIERS

Diplomatie internationale

Biogaz

Territorialisation de la santé

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations

Missions

Élections

Cet été avec La Poste, gardez l'esprit tranquille, on est là pour vous.

Pour que vous restiez connectés à ce qui est important pour vous,
La Poste maintient l'ouverture de ses bureaux de poste, a recruté 5000 emplois saisonniers et assure ses services 24h/24, 7j/7 sur www.laposte.fr.
Profitez également de tous nos services là où vous ne les attendez pas,
avec nos bureaux de poste mobiles, les Drive et La Poste Relais saisonniers.

vous simplifier la vie

La Poste – SA au capital de 5 364 851 364 € – 356 000 000 RCS Paris – Siège social : 9, rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris – © Getty Images – BETC - HAVAS PARIS

www.trombinoscope.com

La Revue du Trombinoscope

ÉDITEUR
François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 51
Fax 01 55 62 68 76
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES
Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

JOURNALISTE
Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com

PUBLICITÉ
Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 56
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE
Tim Shepherd
Antonello Sticca
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT
Abonnement 1 an Tome I, Tome II et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE
SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP

Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92059 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION
Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE
Antonello Sticca

Édito

Diplomatie : comment Biden change la donne

Son plan de relance de 1900 milliards de dollars a constitué une réponse conjoncturelle d'ampleur à la crise économique provoquée par l'épidémie de Covid-19. Il a aussi été un moyen de marquer sa différence avec son prédécesseur. Car Joe Biden a frappé fort en arrivant à la Maison Blanche. Il accompagne ce plan d'un autre plan d'investissement massif, de 2300 milliards de dollars, visant les infrastructures du pays. Son objectif est double : créer des millions d'emplois et lutter contre le changement climatique.

En parallèle, il envoie un signal fort aux grandes entreprises comme les GAFAM : désormais, les impôts à régler seront bien plus conséquents, la chasse aux paradis fiscaux et la hausse des taux marque là aussi un tournant.

Pour autant, l'État d'esprit « America First » sera aussi présent sous la mandature Biden comme cela avait été le cas sous la mandature Trump. Ainsi, les nouveaux droits de douane imposés par l'administration Trump à la Chine et parfois à l'Europe devraient perdurer dans leur ensemble.

Avec le sommet du G7, un accord visant à introduire un impôt minimal mondial d'au moins 15 % a pu être mis sur la table. Bien que certains observateurs se plaignent d'un barème très bas, ce taux plancher reste bien supérieur aux taux offerts par une partie de ces paradis fiscaux, quand ils ne sont pas nuls. Cette réforme fiscale globale mise en chantier par l'OCDE, planchera à la fois sur la création d'un impôt mondial sur les sociétés « d'au moins 15 % », et sur une refonte totale des règles fiscales visant à aboutir, au niveau international, à un partage plus équitable des droits à taxer entre les pays où les multinationales ont leur siège et ceux où elles possèdent leurs marchés et leurs clients. C'est la première fois qu'une telle redistribution est envisagée à l'échelle mondiale, et l'arrivée de Joe Biden y est pour beaucoup. ●

Marjolaine Koch

LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2021

VIENT DE PARAÎTRE

Paru en juin 2021

❮ Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère des Solidarités et de la Santé (cabinet, administration centrale)
- de la Présidence de la République, du Parlement, Cese et syndicats nationaux
- des agences, établissements publics et groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, URPS-ML, ORS)

BON DE COMMANDE

A retourner au : **TROMBINOSCOPE**

CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Tél. : 03 27 56 38 57 - Fax : 03 27 61 22 52

❑ **OUI, je commande l'édition 2021/2022 du Trombinoscope de la Santé paru en juin 2021**

..... **exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC** (TVA 20 %, 5 € de port inclus)

Je joins mon réglement à l'ordre du Trombinoscope par :

❑ Chèque ❑ Mandat ❑ Carte bancaire Visa/Mastercard

|_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Validité : |_|_|_|_| CW : |_|_|_| (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

❑ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

❑ M. ❑ Mme

Nom .....Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal .....Ville .....

Pays .....

Tél .....Fax .....

E-mail.....

REV21

Sommaire

Juillet 2021

4

Interview

Jean-Eric Branaa
Maître de conférences
à l'université Paris 2
Panthéon-Assas
Joe Biden, 50 ans de diplomatie au compteur

Diplomatie internationale

6 L'opportunité d'avancer main dans la main. *Denis MASSÉGLIA*
7 « America first », encore et toujours ? *Michèle TABAROT*
8 Biden pourrait bousculer la technocratie européenne. *Michel LARIVE*
9 Joe Biden déterminé à replacer les États-Unis au cœur du jeu diplomatique. *Stéphane DEMILLY*

10 Biogaz, une filière verte en cours de déploiement

12 Le biogaz, une filière d'avenir à accompagner. *Jean-Charles COLAS-ROY*
13 Biogaz, combler le retard. *Cyril PELLEVAT*
14 Biogaz, l'énergie verte en plein essor. *Bernard BUIS*
15 Consolider dans la stabilité et la durée. *Vanina PAOLI-GAGIN*
16 Gaz renouvelable : une ressource pleine d'avenir. *Anthony CELLIER*
18 Biogaz, un rôle de transition énergétique important. *Laurent GARCIA*
19 La méthanisation agricole : un outil au service de l'aménagement du territoire. *Jean-Luc FUGIT*
20 Mieux encadrer la méthanisation agricole. *Marie TAMARELLE-VERHAEGHE*
21 Biogaz, un essor à accompagner. *Christian KLINGER*

22 Territorialisation de la santé et e-santé

23 La crise sanitaire, un catalyseur de la e-santé en France. *Catherine DEROCHE*
24 La e-santé ou comment renforcer l'égal accès aux soins pour tous. *Fadila KHATTABI*
25 ARS : Le bilan de leur action reste en demi-teinte. *Jean-Carles GRELIER*
26 La crise, un rôle d'activateur de solutions. *Julien BOROWCZYK*
27 Revoir l'organisation des ARS. *Patrick HETZEL*

28 Missions, Nominations, Élections

29 Gouvernement
31 Parlement
34 Corps d'État, AAI, collectivités d'Outre-mer, conseils régionaux
35 Conseils départementaux
40 Communes
41 Préfectures de régions et de départements
43 Autres mouvements

JEAN-ERIC BRANAA

Joe Biden, 50 ans de diplomatie au compteur

Maître de conférences à l'université Paris 2 Panthéon-Assas et au laboratoire de recherche international Thucydide, Jean-Eric Branaa est l'auteur d'une biographie de Joe Biden et s'apprête à sortir une biographie de Kamala Harris en septembre prochain. Fin connaisseur de l'Amérique, il nous partage sa vision de ce que l'arrivée de Joe Biden change pour la diplomatie internationale.

Interview réalisée par Marjolaine Koch

A quel point l'arrivée de Joe Biden a-t-elle été un grand changement pour la diplomatie internationale ?

C'est un grand changement, car nous étions sans diplomatie organisée depuis quatre ans. La théorie du chaos faisait partie de la stratégie de Donald Trump, qui favorisait le commerce au détriment de la diplomatie pure. Il n'a jamais recherché des solutions en vue de résoudre un conflit, tout était basé sur l'avancée de ses contrats. On se souvient qu'en 2017, alors que la Corée du Sud se sentait menacée, il a profité de la situation pour vendre un deuxième mur de défense aérienne plutôt que d'intervenir en soutien de son allié naturel. Le profit au bénéfice des États-Unis importait plus que la sécurité de ses alliés.

En arrivant, Joe Biden, qui est un homme doté de 50 années d'expérience en la matière, a immédiatement reconstruit le multilatéralisme, la colonne vertébrale de la diplomatie américaine. C'est un retour à un vieux monde, mais aussi à une vision où Biden voit les États-Unis comme la seule puissance au monde.

Cependant, son expérience passée lui permet de réorienter ses priorités : il tend désormais une main vers l'Europe alors que, lorsqu'il avait en charge la diplomatie sous Barack Obama, il était entièrement tourné vers la Chine. Aujourd'hui, il a bien compris que pour juguler la puissance de la Chine, il ne pourrait le faire qu'en bâtissant des soutiens forts avec l'Union européenne. C'est un véritable changement.

Certains estiment que le slogan « America first » reste aussi vrai chez Biden qu'il l'était chez Trump…

Je pense qu'il prend un sens très différent d'un président à l'autre. Il faut déjà avoir en tête que le fonctionnement des États-Unis est bien différent de celui que l'on connaît : c'est une fédération, un président Américain n'a pas les mêmes prérogatives qu'un président Français. Joe Biden a à la fois un rôle de père de la nation et de politique étrangère. Il se doit d'être un repère, et avec lui, « America First » ne signifie que cela : il donne la ligne de conduite. Ainsi, dans ce contexte de quadruple crise, il a fixé quatre objectifs colossaux : juguler la pandémie, restructurer l'économie, atténuer la crise climatique et juguler la crise sociale, qui a été exacerbée par l'attitude de Donald Trump pendant quatre ans, au point que des citoyens attaquent le Capitole.

Il montre, avec ce cap, que la Fédération a bien des pouvoirs pour agir, notamment. La mobilisation de l'armée et de la FEMA, destinée à l'aide d'urgence, a permis d'organiser une vaccination rapide et efficace. Sur le plan économique, on doutait qu'il parviendrait à voter un plan de 1900 milliards de dollars et pourtant, il l'a fait. Concrètement, cela signifie par exemple que les familles vont recevoir à partir de ce mois-ci 300 dollars tous les mois pour les moins de 6 ans, puis 250 dollars pour les 7 à 18 ans. Enfin, le plan infrastructure est en passe d'être voté : outre le fait exceptionnel de parvenir à faire voter un plan bipartisan, par ces actions il remet au diapason son peuple pour qu'il se reparle, et c'est ainsi qu'ensuite, il pourra se tourner vers le reste du monde pour assurer une diplomatie fonctionnelle. Mais n'oublions pas que de tous temps, les États-Unis ont toujours privilégié les États-Unis, ce n'est pas nouveau.

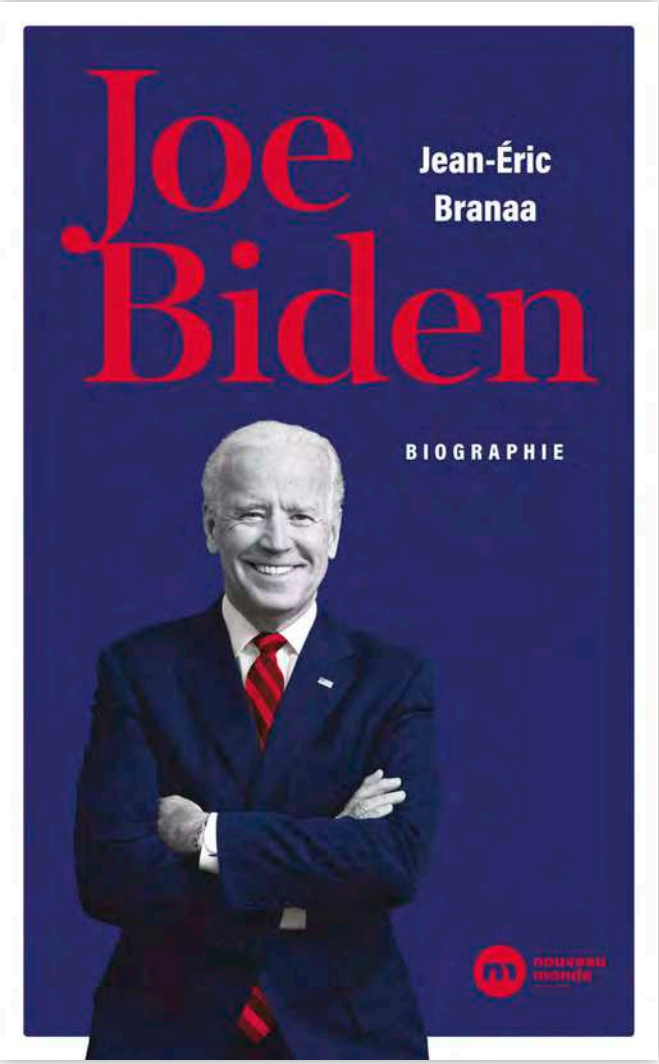

En matière de défense de l'environnement, peut-on s'attendre à de véritables avancées de la part de cette nouvelle équipe ?
Il y en a de très concrètes, comme le retour dans les Accords de Paris ou la protection de forêts d'Alaska. Mais il reste beaucoup de climatosceptiques aux États-Unis, ils forment 70 % des rangs du côté des Républicains. Au niveau fédéral, le système politique marche avec les lobbies. Les sénateurs ont des mandats de 6 ans mais sont réélus tous les deux ans, ce qui sous-entend qu'ils sont en campagne permanente et toujours à l'affût de financements, ce qui nécessite de satisfaire les financeurs.

Mais je crois la volonté de Biden sincère : en 1972, alors qu'il a à peine 30 ans, il s'est fait élire avec un programme écologiste pour sa première campagne ! A cette époque, plusieurs supertankers ont échoué sur les côtes, les mouvements écologistes sont en pleine éclosion. Durant sa campagne électorale, il maîtrisait parfaitement le sujet et il l'a montré. Il a repris une grosse partie du Green new deal des progressistes, avec qui il a passé un accord en mars dernier. Quand il annonce la fin des voitures à moteur thermique pour 2030, cinq ans avant l'Union européenne, il montre une volonté d'aller de l'avant. Au point même que les constructeurs européens vont avoir du mal à justifier les cinq années supplémentaires pour faire la bascule ! J'estime que l'on peut donc, malgré tout, être optimiste sur le plan des avancées pour protéger l'environnement.

Qu'est-ce qui va changer pour l'Union européenne ?
Déjà, un changement de ton : Ursula Von der Leyen a déclaré « nous avons désormais un ami à la Maison Blanche ». C'est globalement un soulagement pour les Européens d'avoir un interlocuteur fiable, solide. Biden cherche le compromis quand Trump cherchait à ramener son interlocuteur à son point de vue. Cela donne une marge de manœuvre plus forte à la diplomatie européenne. Un rapport de confiance s'installe des deux côtés, ce qui ne signifie pas que l'on s'entendra sur tout, mais les rapports sont facilités.

Le choix d'Antony Blinken pour les Affaires étrangères, un homme qui a grandi à Paris, est francophone ; le choix d'une ambassadrice à Paris qui connaît parfaitement les affaires européennes, montre une volonté de d'ouverture. Ils peuvent comprendre le point de vue de leurs interlocuteurs : par exemple, sur la question de la mise en place d'une taxe sur les multinationales, Biden aurait voulu atteindre 21 %. Au G20, les parties se sont finalement accordées sur 15 %, et les Usa ont bien compris qu'il fallait accepter de passer par ce palier, pour que l'Union européenne puisse faire passer cette décision auprès de pays comme l'Irlande. Cela ne veut pas dire que ce sera facile sur tous les sujets, on sait par exemple que les contrats de libre échange négociés depuis l'ère Obama sont sujets à crispation pour la France, mais Biden a choisi de procéder par étapes.

Les lieux de conflit et la question des Droits de l'Homme reviennent aussi sur le devant de la scène ?
Oui, on assiste à une redéfinition concernant ces lieux à forte tension : les Américains cherchent à entraîner les Européens dans leur sillage. La Chine est un très gros dossier. Sous l'ère Trump, le Pentagone avait qualifié Chine et Russie de puissance révisionniste. Donald Trump s'est évertué à contrer cette montée hégémonique avec plus de 200 mesures. Joe Biden a réintégré la dimension fondamentale des Droits de l'Homme. Par exemple, il vient tout juste de faire voter une mesure destinée à bannir tous les produits venant de Chine et fabriqués par les Ouïghours. Il y a un million de Ouïghours dans les camps, condamnés au travail forcé. En agissant ainsi, il permet à toutes les grandes nations de reparler de leur situation, mais aussi de ce qu'il se passe à Taïwan, à Hong-Kong, au Yemen, aux Emirats Arabes Unis… en réalité, le moteur ne fonctionne qu'avec l'implication des États-Unis : le pays joue un rôle de pacificateur en matière de droits humains.

« Joe Biden a réintégré la dimension fondamentale des Droits de l'Homme »

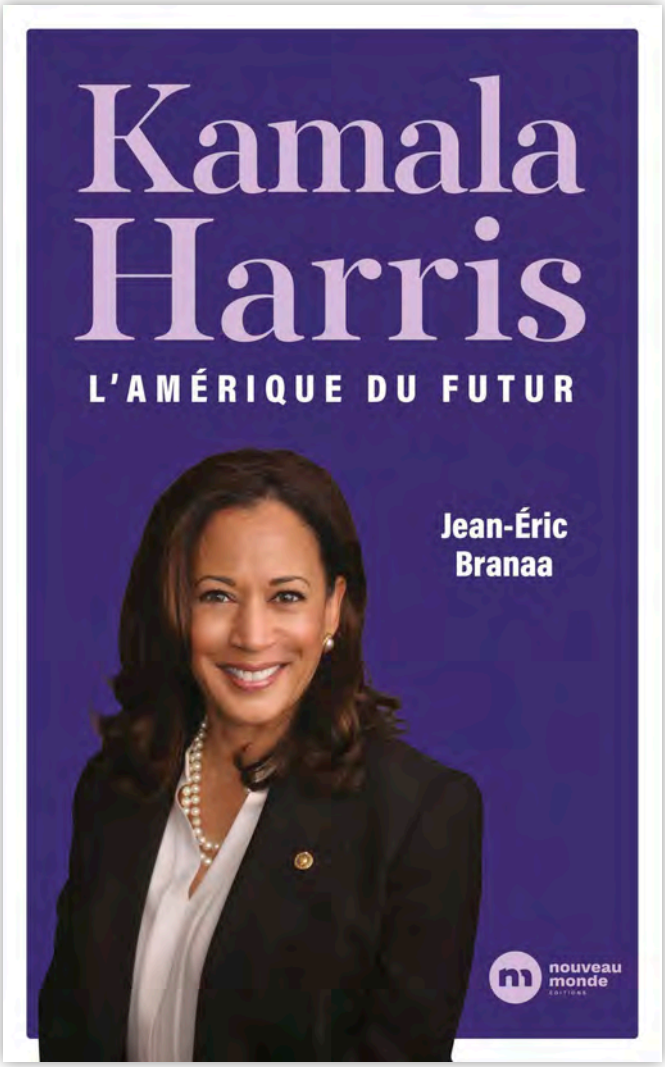

Enfin, Joe Biden a choisi comme Vice-présidente Kamala Harris, à qui revient normalement la charge de la diplomatie…
La vice-présidente est actuellement en formation sur la politique étrangère. Elle a déjà rencontré la plupart des grands de ce monde, il sera intéressant de voir se développer sa propre vision sur ce plan. Kamala Harris est en charge d'un dossier important, l'immigration, elle est scrutée par tous les bords. Elle a choisi d'apporter des solutions sur place, en accompagnant la création d'usines au Guatemala et au Honduras, pour fixer les populations chez elles et leur éviter un exil souvent douloureux. La solution est intéressante, elle est beaucoup décriée pour l'instant mais il faut laisser le temps faire son œuvre sur ce type de projets. Si elle réussit, elle s'assure une montée en puissance qui devrait lui être favorable pour devenir à son tour présidente des États-Unis à la suite de Joe Biden. ●

L'OPPORTUNITÉ D'AVANCER MAIN DANS LA MAIN

Denis MASSEGLIA
▶ Député LaREM de Maine-et-Loire
▶ Membre de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale

Accord de Vienne sur le nucléaire iranien, Accord de Paris sur le climat, Pacte mondial sur les migrations… Autant d'engagements dont se sont retirés les États-Unis en l'espace de quelques années sous la présidence de Donald Trump. Le paradigme de l'unilatéralisme est alors poussé à son paroxysme. Avec Joe Biden, une nouvelle ère, pleine de promesses. Pour autant, il serait bien naïf de penser que la politique étrangère mise en œuvre par le nouveau président des États-Unis incarne un changement radical. « America is back », certes, mais « America first », encore et toujours.

L'arrivée de Joe Biden à la Maison-Blanche s'inscrit dans un véritable besoin de rupture avec son prédécesseur, sur tous les plans : lutte contre le changement climatique, révision des niches fiscales, reconstruction des alliances internationales… À l'échelle du pays, des politiques de soutien ambitieuses sont rapidement annoncées. On note en particulier un plan de relance économique de 1 900 milliards de dollars pour lutter contre les effets de la pandémie de Covid-19, ainsi qu'un programme de modernisation des infrastructures qui s'élèverait à 1200 milliards de dollars.

Sur la scène internationale, des évènements comme le G7 sont l'occasion pour les États-Unis de montrer leur volonté de revenir à un certain multilatéralisme : ainsi le mois dernier, ce fut l'occasion pour Biden de défendre le déploiement à l'échelle mondiale d'un taux d'imposition minimum d'au moins 15 % pour les très grandes entreprises.

Donald Trump l'a certes poussé à son paroxysme, mais l'unilatéralisme américain n'est pas un phénomène nouveau : depuis des décennies, il revêt bien des formes, incarné par des paroles et des actions fortes. Parfois teintée d'isolationnisme, la politique étrangère américaine semble avoir pour unique boussole la défense de ses propres intérêts.

Certes plus ouverte sur le monde et ses alliés que celle de Donald Trump, la présidence de Joe Biden s'inscrira inévitablement dans une forme de continuité avec ce qui a été entrepris par ses prédécesseurs. Et face à cette approche de la diplomatie, il est impératif que l'Union européenne continue de travailler à la mise en place d'une stratégie assurant sa souveraineté.

Oui, la puissance américaine est notre alliée : ensemble, nous prenons des engagements pour répondre aux défis majeurs de notre époque, en particulier celui du développement exponentiel de pays

« Certes plus ouverte sur le monde et ses alliés que celle de Donald Trump, la présidence de Joe Biden s'inscrira inévitablement dans une forme de continuité avec ce qui a été entrepris par ses prédécesseurs »

tiers faisant fi de tout principe de réciprocité. Mais cette notion de réciprocité, justement, demeure également un enjeu dans notre propre relation avec les États-Unis : nous devons impérativement travailler sur les problématiques qui y créent un déséquilibre, à l'image de l'extraterritorialité des lois américaines.

Sur le plan diplomatique, la présidence Trump a indéniablement permis à l'Europe de se rendre compte des fragilités qui sont les siennes. L'ère Biden ne doit pas être perçue comme l'occasion de baisser notre garde, mais bien comme une opportunité d'avancer main dans la main sur des enjeux majeurs. ●

©Assemblée nationale

« AMERICA FIRST », ENCORE ET TOUJOURS ?

Michèle TABAROT
- ▶ Députée LR des Alpes-Maritimes
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères
- ▶ Vice-présidente du groupe d'amitié France/États-Unis de l'Assemblée nationale

L'élection de Joe Biden à la Présidence des Etats-Unis a suscité un optimisme modéré en France et dans l'Union européenne par l'espoir d'une diplomatie moins conflictuelle avec notre allié traditionnel. Nous commençons aujourd'hui à mieux cerner sa politique étrangère et nous constatons que sa promesse de relations internationales «réparées» doit encore se concrétiser.

Certes, le multilatéralisme semble retrouver un peu de force. Le retour des États-Unis dans l'accord de Paris et à l'OMS a été largement salué. Pour autant, il serait précipité de penser que ces évolutions marquent l'aube d'une nouvelle ère dans la relation transatlantique. Il n'est en effet pas surprenant que les démocrates, fidèles à leurs valeurs « humanistes », souhaitent afficher leur volonté d'agir avec les autres nations pour l'environnement ou la santé.

« L'exercice du pouvoir par Joe Biden nous montre que sa politique étrangère continue évidemment d'être guidée par les intérêts américains »

Pour autant, l'exercice du pouvoir par Joe Biden nous montre aussi que sa politique étrangère continue évidemment d'être guidée par les intérêts américains. Ainsi en matière de vaccination contre la Covid-19, les États-Unis ont légitimement donné la priorité à leur population avant d'envisager de lever les restrictions d'exportations et d'honorer les engagements du programme COVAX envers les pays les plus défavorisés.

En matière de défense, la confirmation du retrait total des troupes américaines d'Afghanistan, sans concertation avec ses partenaires de l'OTAN, prouve que l'unilatéralisme est encore de mise. Nous l'avons vu également avec les frappes aériennes contre des milices iraniennes en réponse aux attaques répétées contre les intérêts américains en Irak.

Enfin, sur le plan des échanges commerciaux, l'accord trouvé dans le contentieux historique entre Airbus et Boeing a pu laisser croire à une volonté américaine de renouer un dialogue constructif avec le vieux-continent. Pour autant, le Président Biden assume sans détour sa stratégie « Buy American » et, même si les contacts diplomatiques sont plus nombreux, nous n'avons aucune raison de croire à une reprise prochaine des négociations sur le libre-échange. Dès lors, si certains considèrent que Joe Biden a refermé une parenthèse, rien ne permet de l'affirmer avec certitude.

Car à bien des égards il semble poursuivre la doctrine « America first » chère à son prédécesseur et à bien d'autres élus républicains comme démocrates, dont le Président Woodrow Wilson dès avant la première guerre mondiale. Cela nous montre qu'elle est solidement ancrée et qu'elle continuera longtemps à imprégner la politique étrangère des États-Unis parce qu'elle répond à une aspiration profonde de la population américaine.

L'Europe se doit dès lors de regarder la situation avec lucidité. La prise de conscience de nos faiblesses durant le mandat de Donald Trump nous a conduit à remettre en cause nos certitudes. Même si le chemin est encore long, nous avons commencé à en tirer des leçons en affirmant notre désir de combler nos lacunes dans les domaines stratégiques de défense et de santé par exemple. Dès lors, il serait létal pour la France et l'Europe que de considérer qu'avec l'arrivée d'un nouveau Président aux États-Unis, elles peuvent de nouveau « s'endormir. »

L'Union européenne doit pouvoir compter sur elle-même avant de tout attendre des autres. Il est urgent qu'elle redevienne un allié crédible et respecté capable d'imposer ses vues dans le cadre d'un partenariat rééquilibré. ●

BIDEN POURRAIT BOUSCULER LA TECHNOCRATIE EUROPÉENNE

Michel LARIVE
- ▶ Député LFI de l'Ariège
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Vice-président du groupe d'amitié France/États-Unis de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre du groupe français à l'Union interparlementaire

Les États-Unis ont toujours été un partenaire privilégié pour l'Union européenne et pour la France. En dépit de son tempérament paternaliste et de son penchant prononcé pour le « America first », l'oncle Sam a su maintenir des relations diplomatiques fortes avec les démocraties du vieux continent. Mais sous la présidence de Donald Trump, qui ne cachait pas son mépris voire son hostilité pour l'UE, l'équilibre de ces relations avait été très perturbé.

La façon dont Joe Biden a conçu son plan de relance témoigne en effet d'une approche moins dogmatique de l'économie, dont les pays de l'UE feraient bien de s'inspirer. Je pense notamment au gouvernement français, dont l'obsession à vouloir comprimer la dépense publique et les salaires, constitue un frein majeur à la reprise. La croyance selon laquelle la loi du marché auto régule l'économie, bénéficiant ainsi au plus grand nombre, est une fable contredite par les faits. Cette année la fortune des 500 personnes les plus riches de France a augmenté de 30 %, à plus de 1 000 milliards d'euros, tandis que le PIB du pays a reculé de 8 % et que le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pourrait s'accroître de 15 à 20 %.

« Dans le plan de relance américain, à l'inverse du plan français, il n'y a pas de crédits d'impôt pour les entreprises, mais des investissements directs dans les infrastructures et des aides pour les ménages, le tout financé par une hausse des impôts sur les sociétés »

Dans le plan de relance américain, à l'inverse du plan français, il n'y a pas de crédits d'impôt pour les entreprises, mais des investissements directs dans les infrastructures et des aides pour les ménages, le tout financé par une hausse des impôts sur les sociétés. Car pour Joe Biden, qui l'a déjà énoncé notamment lors d'un déplacement en Géorgie le 29 avril dernier, « il est temps que les très riches et les grandes entreprises commencent à payer leur juste part ».

Sa proposition d'instaurer un impôt mondial à 21 % constitue une avancée positive, dans le sens d'une autre conception du partage des richesses. Nous sommes bien loin des 50 % de taux moyen d'imposition des entreprises dans le monde qui prévalait dans les années 80. Mais force est de constater que sur ce point le nouveau président américain est nettement plus ambitieux que ses partenaires du G7, qui semble s'être accordés sur un taux de 15 %.

En proposant la suspension des brevets sur les vaccins, qu'il justifie par les circonstances exceptionnelles de la crise pandémique mondiale de la COVID19 nécessitant l'accélération de la production mondiale de doses vaccinales, Joe Biden prend le contre-pied des postures classiques défendues en Europe et en France.

Enfin en matière d'écologie, le plan « Build Back Better », constitue un progrès indéniable. En affirmant sa volonté de faire de l'action publique le moteur principal de la lutte contre le réchauffement climatique aux États-Unis, le président Biden rompt à nouveau avec les logiques néo-libérales qui ne jurent que par le recours à l'initiative privée. Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre annoncés lors du sommet sur le climat le 22 avril dernier, devant 40 dirigeants mondiaux, montrent la volonté des USA de reprendre le leadership aux Européens dans ce domaine.

Ainsi, si Joe Biden transforme ses paroles en actes et s'il renoue avec un art de la diplomatie plus respectueux des usages, notamment envers ses partenaires européens, il bousculera nécessairement leur technocratie arc-boutée sur trois décennies d'une conception ultra-libérale de l'organisation des sociétés. Nous pourrions alors avoir quelques motifs de satisfactions. ●

JOE BIDEN DÉTERMINÉ À REPLACER LES ÉTATS-UNIS AU CŒUR DU JEU DIPLOMATIQUE

Stéphane DEMILLY
- ▶ Sénateur UC de la Somme
- ▶ Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Vice-Président du Groupe d'amitié France-États-Unis au Sénat
- ▶ Observateur des élections américaines pour l'OSCE

« *Dans la bataille pour l'âme de l'Amérique, la démocratie l'a emporté.* » a déclaré Joe Biden le 14 décembre dernier. Le vote formel des grands électeurs confirmait alors sa victoire face à Donald Trump, faisant de lui le 46e président de l'histoire des États-Unis.

En tant qu'observateur des élections pour l'OSCE, le long processus des élections américaines m'était déjà familier, et il est indéniable que les nombreux recours judiciaires intentés par le clan Trump ont encore compliqué la tâche. Sans succès, puisque Joe Biden sera officiellement investi le 20 janvier sur les marches du Capitole, accompagné de Kamala Harris, première femme à accéder à la vice-présidence des États-Unis.

Le pays vient alors de passer le cap des 400 000 morts du Covid-19. À l'inverse de l'administration Trump, Joe Biden écoute les scientifiques et lance une opération de vaccination ambitieuse. Le pays connaît un reflux spectaculaire du nombre de contaminations, et la campagne de vaccination est un succès logistique considérable.

Le ton est donné. Joe Biden, considéré par certains comme vieillissant et hésitant, se montre en réalité déterminé à replacer la première puissance mondiale au cœur du jeu diplomatique. Sans drame ni scandale, il travaille à effacer l'héritage de Donald Trump. Une attitude décisive en matière de politique étrangère, puisque, contrairement à son prédécesseur, Joe Biden va immédiatement privilégier les échanges avec ses homologues internationaux.

Dès son investiture, il annonce le retour des États-Unis dans l'Accord de Paris sur le climat, mais aussi au sein de l'Organisation mondiale de la Santé, et du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Le sommet UE-États-Unis du 15 juin 2021 a relancé notre partenariat transatlantique. Un tel sommet n'avait pas été organisé depuis 2014... L'UE et les États-Unis ont affirmé leur ambition commune de promouvoir une reprise mondiale inclusive, de prévenir et régler pacifiquement les conflits, et de faire respecter l'État de droit et le droit international.

Durant une ère Trump corrosive et instable, l'Union européenne a su être gardienne d'un multilatéralisme constructif afin de faire face aux grands enjeux mondiaux (Accord de Paris sur le climat, Plan d'action global commun sur le nucléaire iranien, dispositif ACT-A pour permettre un partage des capacités de lutte contre le Covid-19...). Il est positif de voir les politiques publiques américaines se rallier de nouveau aux positions européennes.

Les sommets du G7 et de l'OTAN ont confirmé que la France et les États-Unis retrouvaient enfin des socles communs au travers de la protection des droits de l'Homme et de la démocratie, de la lutte contre le réchauffement climatique, et de l'engagement pour une relance économique juste et durable. Les relations diplomatiques entre nos deux pays ne seront plus régies par des tweets, mais par des communiqués officiels issus de décisions étayées.

« Durant une ère Trump corrosive et instable, l'Union européenne a su être gardienne d'un multilatéralisme constructif afin de faire face aux grands enjeux mondiaux »

Je suivrai ces évolutions avec intérêt en tant que vice-président du groupe d'amitié France-États-Unis au Sénat. Car les défis sont nombreux, et il faudra encore un peu de temps à Joe Biden pour « *restaurer l'âme de l'Amérique* » comme il l'avait promis. Mais aux côtés de Kamala Harris et avec une cote de popularité solidement ancrée au-delà des 50 %, Joe Biden porte l'espoir d'une Amérique pacifiée et rassemblée.●

TRIBUNES

BIOGAZ, UNE FILIÈRE VERTE EN PLEINE CROISSANCE

Gaz produit par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène, le biogaz est une énergie verte qui sert à la production de chaleur, d'électricité, de gaz renouvelable (on parle alors de biométhane) ou de biocarburant (ou bioGNV). Ses usages pouvant être multiples, il a toute sa place dans le plan national d'action en faveur des énergies renouvelables. Au 1er janvier 2021, 1 018 installations produisant du biogaz sont opérationnelles. Cela correspond à une capacité totale installée de 1,3 TWh électriques, 900 GWh de chaleur, 2,2 TWh de biométhane injecté, et 290 GWh de bioGNV.

Les installations dans le monde agricole, comptabilisent aujourd'hui plus de 660 unités de méthanisation en fonctionnement en France, et l'on dénombre presqu'autant de projets de construction. Elles représentent les 2/3 du parc de production de gaz renouvelable et constituent un réel enjeu de diversification pour les exploitations agricoles. Pour contribuer au développement d'une filière durable, une mission d'information portant sur la méthanisation dans le mix énergétique a été créée en mars dernier au Sénat.

Le projet de loi Climat et Résilience, actuellement en cours de discussion, a été l'occasion pour le Sénat de voter un amendement visant à mettre en place une obligation progressive d'incorporation de biogaz dans le gaz vendu par les fournisseurs de gaz naturel. Cette obligation « permettra d'accroître progressivement la part de biogaz dans le gaz livré aux consommateurs », indique le ministère de la Transition écologique. Le but est de décarboner certains usages, notamment industriels ou chauffage, où la consommation de gaz est plus difficilement substituable.

Marjolaine Koch

Gaz verts : GRDF accompagne la dynamique dans les territoires pour viser la neutralité carbone.

Récemment nommée directrice générale GRDF, Laurence Poirier-Dietz fait le point sur le rôle essentiel du gaz dans la transition écologique avec notamment l'essor du gaz vert, un gaz 100% renouvelable et produit localement.

Pourriez-vous nous préciser le rôle de GRDF dans la filière biométhane ?

Près de 90% des sites de méthanisation français qui injectent du gaz renouvelable en France sont raccordés au réseau exploité par GRDF. En tant que gestionnaire du réseau de distribution, GRDF se mobilise au quotidien pour favoriser l'injection de biométhane dans le réseau et pour fédérer l'ensemble des acteurs impliqués. Il faut bien comprendre que chaque projet est unique et doit être intégré au sein des territoires grâce à un dialogue de qualité avec les parties prenantes. Du montage du projet à l'injection du biométhane dans le réseau, GRDF accompagne les porteurs de projet de méthanisation. GRDF assure la réalisation des études de raccordement au réseau de distribution de gaz, la mise en relation des porteurs de projet avec les acteurs techniques et institutionnels et la mise en service du poste d'injection. Ensuite, pendant toute la durée du contrat d'injection, GRDF prend en charge l'exploitation et la maintenance du poste d'injection.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la place du gaz dans la transition écologique aujourd'hui et demain ?

Le gaz a toute sa place dans la transition écologique aujourd'hui et demain. Il est important d'avoir en tête que le gaz occupe une place centrale dans le mix énergétique français. Plus de 11 millions de clients sont alimentés chaque jour en gaz. La puissance des infrastructures gazières est 4 fois supérieure à celle du parc nucléaire français. Soyons clairs, la France ne peut pas se passer du gaz aujourd'hui. Mais ce gaz doit se verdir et nous travaillons au développement du gaz vert, qui répond à la fois à des enjeux environnementaux, mais également économiques et sociétaux. La méthanisation est une filière en plein essor qui a connu un taux de croissance annuel de plus de 70% au cours des 4 dernières années. Le nombre de sites de méthanisation raccordés aux réseaux gaziers a été multiplié par 5 en 3 ans (2017-2020). Avec près de 5 TWh/an de capacité installée en juillet 2021, ce sont plus d'1 million de logements neufs qui pourraient être chauffés au gaz vert dès à présent. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe un objectif de 10% de gaz renouvelable dans les réseaux avant 2030. Au vu du potentiel de la méthanisation et de la dynamique observée, l'ensemble de la filière estime qu'il est possible d'aller au-delà de 10 % de gaz vert dans les réseaux gaziers à l'horizon 2030.

Selon une étude de l'ADEME, la France dispose du potentiel technique pour produire 100% du gaz vert consommé en France à horizon 2050. Pouvez-vous nous dire si l'ambition de 100% de gaz vert en 2050 vous semble réaliste ?

De nombreux acteurs se mobilisent pour développer les trois technologies de production de gaz verts que sont la méthanisation, la pyrogazéification et le power-to-gas. Sur la base de cette étude, le potentiel technique des différentes filières de production de gaz renouvelable en France est estimé à 460 TWh en 2050 et se base sur des ressources techniques mobilisables qui n'entrent pas en concurrence avec les usages alimentaires et matières premières. La demande de gaz en France à cet horizon étant estimé à environ 300 TWh, celle-ci pourrait être totalement satisfaite par du gaz renouvelable. Concernant la technique de pyrogazéification, des pilotes et des démonstrateurs existent, et nous en soutenons plusieurs dans les territoires. J'en profite pour saluer les opportunités qu'offre le bac à sable réglementaire de la commission de régulation de l'énergie (CRE) pour développer des projets, ainsi que les territoires qui s'engagent dans de nombreuses expérimentations. Le power-to-gas, dont la finalité est de produire et de consommer l'hydrogène sur place ou le stocker ou encore l'injecter dans les réseaux de transport ou de distribution de gaz, voit également éclore de nouveaux pilotes notamment à l'aune du plan de relance du gouvernement.

Quelle est la vision de GRDF sur la place de l'hydrogène dans le mix énergétique français ?

Comme nous l'avons évoqué plus haut, pour atteindre la neutralité carbone, il n'y aura pas un gaz vert, mais des gaz verts. L'hydrogène fait partie du bouquet des gaz renouvelables identifiés par GRDF comme participant à l'atteinte d'un mix 100% gaz renouvelable à horizon 2050. Du fait de notre expertise gazière nous avons un rôle à jouer dans son développement. Dans ce sens nous soutenons de nouvelles voies de production de gaz verts avec des démonstrateurs de power-to-gas. L'hydrogène renouvelable doit être fléché en priorité vers les usages industriels – en particulier pour remplacer l'hydrogène « gris », très émetteur de CO_2 – et vers la mobilité lourde. Concrètement, GRDF est impliqué dans de nombreux travaux et projets de recherche et se mobilise également aux côtés des collectivités locales, pour faciliter l'émergence des premiers projets et favoriser le développement de modèles vertueux aussi bien sur le plan environnemental, qu'en termes de retombées locales.

Crédit: GRDF-Grégory Brandel

Laurence Poirier-Dietz
Directrice générale de GRDF

LE BIOGAZ, UNE FILIÈRE D'AVENIR À ACCOMPAGNER

Jean-Charles COLAS-ROY
- ▶ Député LaREM de l'Isère
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Coprésident du groupe d'études Énergies vertes de l'Assemblée nationale
- ▶ Conseiller municipal de Saint-Martin d'Hères

Avec un contenu carbone environ 10 fois inférieur à celui du gaz naturel d'origine fossile, le biogaz présente des atouts indéniables pour renforcer la stratégie énergétique de la France. Il répond à deux principales orientations définies par la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), à savoir la décarbonation du mix énergétique à horizon 2050 et l'adoption de modes de vie plus sobres et circulaires.

Bien que de nombreux procédés innovants et complémentaires se développent (pyrogazéification, power-to-gas, gazéification hydrothermale), la méthanisation reste à ce jour le mode de production de biogaz le plus mature. En 2020, la révision de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) a notamment permis une augmentation de l'enveloppe de soutien public, soit 9,7 milliards d'euros programmés sur la période 2019-2028. Dans le cadre de la loi « climat et résilience », le Gouvernement a acté une nouvelle avancée en faisant voter un dispositif de certificats de production de biogaz, un mécanisme de soutien supplémentaire souhaité par la filière.

En effet, les intérêts directs et indirects d'une augmentation de la production de biogaz sont nombreux : pour la valorisation des biodéchets, pour l'économie, en permettant notamment un revenu complémentaire aux agriculteurs, pour les emplois locaux mais aussi pour la souveraineté énergétique française puisque 99 % du gaz consommé en France est aujourd'hui importé. À terme, le biogaz pourrait également jouer un rôle majeur dans la stabilité du système énergétique français avec une complémentarité utile pour les réseaux et l'équilibre offre/demande dans un contexte global d'électrification des usages.

Les acteurs de la filière, les scientifiques et les services de l'État doivent encore se mobiliser pour réduire les éventuels freins à la production du biogaz : les craintes sur les impacts visuels, sonores et olfactifs, les flux de transport, la gestion du digestat, l'allocation des terres ou encore l'augmentation des cultures énergétiques.

C'est pourquoi nous devons travailler à compléter la réglementation actuelle avec des dispositions ambitieuses pour sécuriser les bonnes pratiques à adopter, faciliter la baisse des coûts de production, et veiller à la cohérence des différentes transitions qui s'opèrent.

« Le biogaz pourrait jouer un rôle majeur dans la stabilité du système énergétique français avec une complémentarité utile pour les réseaux et l'équilibre offre/demande dans un contexte global d'électrification des usages »

En ce sens, L'ADEME, GRDF et l'association France Nature Environnement ont mis au point "Méthascope", un outil multicritère d'aide au positionnement. Encourageons ces démarches et nourrissons des débats éclairés entre les différentes parties prenantes. Ainsi, nous favoriserons l'installation de projets de méthanisation maîtrisés, adaptés à leur territoire et œuvrant à une agriculture vivrière résiliente.

Plusieurs échéances importantes pour la stratégie énergétique française sont attendues ces prochains mois. Les travaux sur la prochaine PPE et ceux sur la SBNC débuteront dès cet automne. En février 2022, la publication du nouveau rapport du GIEC viendra également enrichir les débats qui se tiendront dans le cadre des élections présidentielles. Autant d'opportunités majeures dont il faudra se saisir pour acter des avancées décisives tant pour la filière du biogaz que pour la transition énergétique dans son ensemble. ●

© France Nature Environnement (fne.asso.fr)

BIOGAZ, COMBLER LE RETARD

Cyril PELLEVAT
▶ Sénateur Ratt. LR de la Haute-Savoie
▶ Secrétaire de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
▶ Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le réchauffement climatique, majoritairement causé par notre consommation d'énergies fossiles, nécessite de repenser notre façon de produire et de consommer l'énergie. À ce titre, la France doit diversifier son mix énergétique, afin d'y inclure davantage d'énergies renouvelables, telles que l'hydroélectricité, le solaire ou encore le biogaz.

Le biogaz, qui permet de produire de la chaleur, de l'électricité et du biocarburant, présente bien des avantages. Il contribue au recyclage et à la valorisation des déchets puisque les résidus d'intrants utilisés pour sa production peuvent ensuite être utilisés comme fertilisant dans l'agriculture. Il peut en outre être injecté dans les réseaux de gaz et, contrairement à l'éolien ou l'énergie solaire, il ne s'agit pas d'une énergie intermittente dépendante de la météo. Enfin, la méthanisation permet aux agriculteurs d'avoir une source de revenus complémentaires via la revente de biogaz, et de mieux rentabiliser leurs exploitations, grâce à une diminution de leurs factures d'énergie et une réduction des achats d'engrais chimiques. Il est donc important d'inciter à la production et l'utilisation de biométhane pour rattraper notre retard en la matière car, alors que l'Italie dispose de près de 2000 installations et l'Allemagne de près de 11 000, la France en possède moins de 1000.

S'il ne fait donc aucun doute que le biogaz est une énergie d'avenir et constitue un levier supplémentaire pour la diversification énergétique, il ne faut toutefois pas sous-estimer ses risques et inconvénients. On peut noter des risques de fuites de méthane ou de pollution, et je pense également que la question des nuisances pour les riverains des sites ne doit pas être prise à la légère si nous souhaitons éviter des débats tels que ceux relatifs aux éoliennes. Enfin, le danger que j'estime le plus important est celui de voir se développer des cultures ayant uniquement pour objectif la production énergétique, empiétant ainsi sur l'agriculture à visée alimentaire. La méthanisation doit rester pour les agriculteurs un moyen de valoriser leurs déchets et d'avoir un revenu complémentaire et non pas devenir leur revenu principal. Pour éviter cela, il est important d'une part de revaloriser le prix de l'alimentaire, et d'autre part, d'articuler plus finement les questions agricoles et énergétiques, tout en associant les collectivités telles que les régions et les EPCI à la définition d'une politique territoriale.

L'existence de désagréments est cependant inhérente à toutes les énergies vertes, et j'estime que cela ne doit pas nous empêcher de les développer tout en prévoyant une réglementation exigeante permettant de pallier ces difficultés. Certaines règles existent déjà, telles que la limitation de la proportion d'intrants issus de culture énergétique, ou encore la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Le Sénat s'est en outre attaché depuis plusieurs années à encourager la production et l'utilisation de biogaz tout en l'encadrant. Il reste toutefois évident que de nouvelles règles doivent encore voir le jour, et c'est la raison pour laquelle il a été créé une mission d'information sénatoriale sur la méthanisation afin de faire des propositions pour son développement, mais aussi mieux l'encadrer pour éviter de tomber dans les écueils qu'elle présente. ●

« Il est important d'inciter à la production et l'utilisation de biométhane pour rattraper notre retard en la matière car, alors que l'Italie dispose de près de 2000 installations et l'Allemagne de près de 11 000, la France en possède moins de 1000 »

BIOGAZ, L'ÉNERGIE VERTE EN PLEIN ESSOR

Bernard BUIS
- ▶ Sénateur RDPI de la Drôme
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires économiques du Sénat
- ▶ Conseiller départemental de la Drôme

Vice-Président de la commission des Affaires Économiques au Sénat, très intéressé par les questions économiques et énergétiques, je m'investis au sein de la mission d'information sur la méthanisation. Venant d'un département agricole, la Drôme, souvent pionner et toujours innovant, où le poids économique du nucléaire est important, j'ai saisi l'opportunité de m'interroger sur cette filière. Est-ce le virage à prendre pour répondre aux enjeux de la transition énergétique ?

La méthanisation est en plein essor en France. Aujourd'hui, plus de 980 unités de méthanisation sont en service, avec un gisement mobilisable en 2030 évalué par l'ADEME, à 130 millions de tonnes de matière brute, soit 56 TWh d'énergie primaire en production de biogaz, elle présente un réel potentiel de développement. Portée par une dynamique territoriale et par le monde agricole, elle tend à s'inscrire durablement dans notre mix énergétique et dans notre production d'énergies renouvelables (EnR).

Gaz produit par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène, le biogaz est une énergie verte qui sert à la production de chaleur, d'électricité ou de biocarburant. Ses usages multiples lui confèrent toute sa place dans le plan national d'action en faveur des énergies renouvelables. Le gaz renouvelable a vu sa production quasiment doubler en France en 2020, mais il ne représente encore que 0,5 % de la consommation gazière du pays.

En soutien à cette nouvelle filière, une mission d'information a été créée au Sénat j'en suis le Vice-Président depuis mars 2021. Elle s'intitule « la méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts ». J'ai réservé ma première visite sur ce thème au site Methaveore à Étoile dans la Drôme. Ce sont 5000 foyers qui sont approvisionnés en gaz grâce à cette usine, cela démontre que ce concept est à prendre en compte dans notre volonté partagée d'avancer dans la transition énergétique.

Comme la plupart des EnR, le développement du biogaz est à la croisée de plusieurs enjeux importants : environnement, déchets, pratiques agricoles, politique énergétique. Il pose question mais se révèle un outil au service du dynamisme et de l'attractivité des territoires, notamment ruraux, leur permettant de répondre aux objectifs de transition énergétique et d'économie circulaire.

« Comme la plupart des EnR, le développement du biogaz est à la croisée de plusieurs enjeux importants : environnement, déchets, pratiques agricoles, politique énergétique »

Cette mission composée de 23 membres a entamé sa première audition le 16 mars. Elle s'emploie « sur la base d'une approche scientifique et rationnelle » à dresser un bilan énergétique de la méthanisation, notamment à travers le type d'intrants utilisés dans les méthaniseurs, à étudier si la méthanisation influe sur les pratiques agricoles. Sont également étudiés les aspects économiques liés au développement des unités et l'éventuelle valeur ajoutée pour les filières agricoles, mais aussi le cadre réglementaire de la méthanisation. De nombreux acteurs sont auditionnés pour éclairer les membres de la commission, parmi eux la DGEC, l'INRAE, le syndicat des énergies renouvelables, l'ADEME, le club biogaz de l'ATEE, Amorce, France Gaz Renouvelable, des associations et des syndicats agricoles.

Au fil des travaux, il se confirme que la méthanisation est une technologie clé de la transition énergétique et écologique des territoires. Les entreprises françaises présentent un fort potentiel de développement. La méthanisation est un volet non négligeable du mix énergétique. ●

CONSOLIDER DANS LA STABILITÉ ET LA DURÉE

Vanina PAOLI-GAGIN
▶ Sénatrice Ratt. Les Indépendants-République et territoires de l'Aube
▶ Membre de la commission des Finances du Sénat
▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale à la prospective

En qualité de vice-présidente de la Mission sénatoriale d'information portant sur la méthanisation dans le mix énergétique, je souhaiterais d'une part, évoquer certains des enjeux concrets que nos travaux devront s'efforcer de clarifier, d'autre part mentionner les initiatives locales prises par le Département de l'Aube, dont je suis élue, en amont du développement de ce secteur.

Sur le premier point, l'actualité de la filière dans les territoires appelle à mon sens les remarques suivantes.

Si l'on peut se féliciter de l'adoption à l'initiative de notre Haute Assemblée des certificats de production de biogaz dans le cadre de la discussion du projet de loi Climat et Résilience, il conviendra de rester vigilants sur le contenu des décrets d'application et d'ici là sur le sort des projets de plus de 300 Nm ^{3}/h. De même, notre vote en faveur de la mise en place d'une obligation progressive d'incorporation de biogaz dans le gaz vendu par les fournisseurs de gaz naturel est un bon signal qui devrait permettre à la demande de tirer l'offre. Ce dispositif est vertueux en ce qu'il amplifie la dynamique de la mobilité (bio)gaz dans le transport de marchandises ou le transport collectif de personnes, permettant ainsi d'accélérer la transition vers un transport décarboné.

En revanche, ce qui remonte du terrain – mes récentes visites d'unités auboises l'ont confirmé, et qui nous apparaît comme nuisible à la bonne évolution des projets c'est d'abord cette attraction fatale très française pour l'insécurité juridique. Cessons de modifier constamment les règles ! les entreprises de la filière, les porteurs de projets, ont besoin de visibilité et de stabilité réglementaire afin de pouvoir développer, créer de la valeur sur nos territoires et permettre à la France d'atteindre les objectifs sur lesquels elle s'est engagée. Dans le même registre, en matière d'injection, il conviendrait de prolonger le délai de 2 ans de mise en œuvre des projets après intégration au registre de capacité, afin de mettre la filière en mesure de réaliser effectivement les projets relevant des anciens tarifs qui ont afflué en 2019 et 2020.

Sur le second point, le Département de l'Aube s'est engagé voici plus de 10 ans, sous la houlette de mon prédécesseur Philippe Adnot, en cofondant la Biogaz Vallée®, qui ambitionne de donner au biogaz toute sa place dans notre mix énergétique français. Association d'envergure nationale de 101 membres, Biogaz Vallée® est ancrée dans l'Aube d'où elle fédère, anime et soutient la filière méthanisation, afin d'accélérer sa construction et d'accroître la création de valeur pour les territoires en France. Née sous l'impulsion conjuguée du Département de l'Aube et d'industriels de la filière, son action se décline autour de 5 axes : structurer la filière biogaz, valoriser les bonnes pratiques, faciliter l'accès aux financements, soutenir la création d'emplois industriels qualifiés en France et susciter l'innovation pour rester compétitif, se différencier et s'exonérer de subventions, à terme. Son action passe par des moyens ciblés, dont la communication et la mise en relation avec les acteurs de la filière via de l'événementiel d'affaires, et le soutien aux entrepreneurs innovants via le développement d'un démonstrateur préindustriel, CertiMétha® SAS, qui offrira une infrastructure unique en France pour valider les performances des matériels et procédés. ●

« Notre vote en faveur de la mise en place d'une obligation progressive d'incorporation de biogaz dans le gaz vendu par les fournisseurs de gaz naturel est un bon signal qui devrait permettre à la demande de tirer l'offre »

GAZ RENOUVELABLE : UNE RESSOURCE PLEINE D'AVENIR

Anthony CELLIER
- ▶ Député LaREM du Gard
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de l'Observatoire national du service public de l'électricité et du gaz
- ▶ Président du Conseil supérieur de l'énergie
- ▶ Conseiller municipal de Bagnols-sur-Cèze

Au 31 mars 2021, la France compte 234 installations de production de biométhane raccordées au réseau gazier, représentant une capacité de production cumulée de 4,3 TWh/an. Sur la même période, c'est plus de 1100 projets qui doivent émerger, permettant de porter la production de biométhane à 22,5 TWh/an ! Ces chiffres démontrent la vivacité et la volonté de la filière gazière de contribuer à la décarbonation de notre mix énergétique.

Le gaz renouvelable contribue pleinement à notre stratégie énergétique. L'injection de ce nouveau gaz constitue une opportunité pour les réseaux et le système gazier, en permettant de décarboner un secteur encore largement fossile et pourtant nécessaire pour notre pays. Au-delà de la trajectoire que fixe la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour le développement du gaz renouvelable (d'ici 2030, 7 à 10 % de la consommation de gaz devra être renouvelable), il est nécessaire de donner de la visibilité sur les outils mis en place pour atteindre cet objectif.

Aujourd'hui, le système gazier français dépend largement des importations. La production de gaz renouvelable implique de changer de modèle, de passer à une production décentralisée et 100 % française. N'oublions pas que lorsque l'on injecte 1 TWh de gaz renouvelable dans le réseau français, c'est 1 TWh de gaz étranger qui n'est pas importé, sécurisant un peu plus l'approvisionnement de notre pays. Dans cette perspective, la Loi EGALIM adoptée en 2018 est venue instaurer un principe nouveau pour les producteurs de gaz renouvelable : le droit à l'injection. Les Gestionnaires des réseaux de gaz ont désormais l'obligation de réaliser les renforcements nécessaires pour permettre l'injection dans les réseaux du gaz renouvelable produit sur le territoire. Il s'agit là d'une véritable avancée permettant d'assurer le développement d'installations de production de gaz renouvelable sur l'ensemble du territoire.

Après les infrastructures de transport, il était nécessaire de vivifier la production, de lui donner une véritable impulsion. Le projet de Loi climat & résilience va permettre de soutenir la production grâce à la mise en place des certificats de production de biogaz. Ce dispositif vise à obliger les fournisseurs de gaz naturel à acquérir des certificats de production de biogaz en France métropolitaine correspondant à leur volume de vente. Les fournisseurs peuvent s'acquitter de cette obligation, soit en produisant directement du gaz renouvelable qui sera injecté dans le réseau, soit en acquérant des certificats auprès de producteurs de biogaz. Le gaz renouvelable bénéficiera ainsi d'un soutien opérationnel et financier contribuant à son intégration dans la politique énergétique.

« N'oublions pas que lorsque l'on injecte 1 TWh de gaz renouvelable dans le réseau français, c'est 1 TWh de gaz étranger qui n'est pas importé, sécurisant un peu plus l'approvisionnement de notre pays »

Il apparaît aujourd'hui que la dynamique autour du gaz renouvelable est forte. Les bénéfices apportés par cette filière sont multiples : réduction de notre dépendance aux énergies fossiles, valorisation de déchets et intrants en énergies, soutien économique pour les agriculteurs, contribution à la décarbonation du secteur gazier... Il est nécessaire de continuer à accompagner l'émergence de cette filière, s'inscrivant pleinement dans le futur du paysage énergétique français ». ●

©CC

LE TROMBINOSCOPE DE L'ÉNERGIE

Paru en mars 2021

‹ TOUT CONNAÎTRE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES DÉCIDEURS AU SEIN :

- ➥ du ministère de la Transition écologique et solidaire
- ➥ de la présidence de la République, du Premier ministre, du CESE
- ➥ du Parlement
- ➥ des agences nationales et établissements publics
- ➥ des établissements de recherche et formation
- ➥ des syndicats et organisations professionnelles de l'énergie
- ➥ des instances régionales

BON DE COMMANDE

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnements – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe – Fax : 03 27 61 22 52

REV21

❑ OUI, je commande l'édition 2021 du Trombinoscope de l'Énergie (paru en mars 2021)
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 108 €TTC (TVA 20 %, port offert)

❑ M. ❑ Mme

Nom.....

Prénom .....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Pays .....

Tél .....Fax.....

E-mail.....

Je joins mon réglement à l'ordre du Trombinoscope par :

❑ Chèque ❑ Mandat ❑ Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : CW : (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

❑ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

BIOGAZ, UN RÔLE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE IMPORTANT

Laurent GARCIA
▶ Député App. Modem et Démocrates apparentés de Meurthe-et-Moselle
▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
▶ Conseiller départemental de Meurthe-et-Moselle
▶ Maire de Laxou

La France s'est dotée d'un cap visant à sortir le plus rapidement possible de notre dépendance aux énergies fossiles et à la décarbonation de notre consommation d'énergies. Le développement de la filière biogaz contribue pleinement aux objectifs de cette transition énergétique pour la croissance verte. Le biogaz a donc vocation à jouer un rôle de transition très important, permettant de passer d'un bouquet énergétique reposant sur le charbon et le pétrole à un bouquet énergétique décarboné.

Depuis plusieurs années, la filière du biogaz se développe en France grâce notamment à l'apparition de nouveaux débouchés (injection de biométhane, biocarburant pour les véhicules) et de nouveaux procédés : méthanisation essentiellement, mais aussi cogénération, pyrogazéification, gazéification hydrothermale, power-to-gas.

Cet essor se traduit dans les faits : en 2017, on dénombrait à peine 35 installations de méthanisation dans notre pays, pour une capacité de production de 0,5 TWh par an. Aujourd'hui, les quantités de gaz vert injectées ont atteint 2,2 TWh fin 2020. Le gaz renouvelable est donc en plein développement, mais il ne représente encore que 0,5 % de la consommation gazière du pays. Pour parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2050, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe un premier jalon de 6 TWh par an d'ici 2023. Concrètement, cela signifie que nous devons augmenter notre production de 50 %.

Nous sommes sur la bonne voie car près de 800 projets sont déposés et ont fait l'objet d'un contrat d'achat de production de biogaz. Si ces projets se réalisent et si les installations correspondantes sont bel et bien construites et mises en service, nous dépasserons nos objectifs pour 2023, avec un engagement de l'État de 18 milliards d'euros sur l'ensemble des 15 prochaines années.

« L'évolution récente de la PPE et la crise liée au COVID-19 font craindre aux principaux acteurs de la filière biogaz un coup de frein à ce développement »

Toutefois, l'évolution récente de la PPE et la crise liée au COVID-19 font craindre aux principaux acteurs de la filière biogaz un coup de frein à ce développement. En avril 2020, une nouvelle PPE a en effet été adoptée afin d'ajuster la trajectoire de la politique énergétique de la France en fixant de nouveaux objectifs pour les 10 prochaines années. Concernant le biogaz, elle présente une trajectoire de production et d'injection dans le réseau avec des objectifs inférieurs à la PPE de 2016 et à la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, qui donnait un objectif de 10 % de gaz d'origine renouvelable dans la consommation de gaz en 2030. Désormais, la nouvelle PPE vise 7 % de gaz renouvelable dans la consommation totale de gaz en France d'ici 2030.

Pourquoi ce recul ? car le gouvernement estime que ce modèle ne sera viable que si nous parvenons à maîtriser et à abaisser les coûts de production, la massification des énergies renouvelables passant nécessairement par un modèle économique qui profite aux producteurs comme aux consommateurs.

Aujourd'hui, l'État achète le biogaz beaucoup plus cher que le gaz naturel puisque dans l'exemple qui suit, on montre un facteur 4 par rapport au prix du gaz naturel. Il juge indispensable que l'augmentation des volumes produits s'accompagne d'une baisse des coûts de production, à mesure que la filière gagne en maturité et en compétitivité. La nouvelle PPE prévoit donc une réduction des tarifs d'achat de biométhane pour les nouveaux projets et la mise en place d'un système d'appel d'offres afin d'obliger les producteurs de biométhane à réduire leurs coûts de production qui sont environ 4 fois supérieurs à ceux de la production de gaz naturel (environ 23 €/MWh).

L'objectif visé est ainsi de réduire le coût de production du biométhane à une moyenne de 75 €/MWh en 2023 et à 60 €/MWh en 2030. Pour le Gouvernement, loin de menacer la méthanisation, cette opération vise au contraire à consolider le secteur.

De nombreux acteurs du biogaz ont néanmoins interprété cette évolution comme des signaux négatifs envoyés à une filière qui est dans une phase de montée en puissance, et ont émis des réserves sur le conditionnement des objectifs de production de biométhane à cette baisse des coûts de production, qu'ils ont jugés inatteignables dans le temps imparti.

S'il est difficile de mesurer l'impact de cette baisse d'objectifs, il est possible que la maîtrise financière exigée se répercute sur le développement des projets et freine le développement global de la filière. ●

© Assemblée nationale

LA MÉTHANISATION AGRICOLE : UN OUTIL AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Jean-Luc Fugit
- ▶ Député LaREM du Rhône
- ▶ Secrétaire de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Vice-président de l'OPECST
- ▶ Membre du Conseil national de la transition écologique

Depuis une dizaine d'années la filière de la méthanisation agricole s'est beaucoup développée dans notre pays. L'État soutien et accompagne son développement, ce dont je me réjouis, car cette filière, à la croisée de plusieurs enjeux, permet de répondre tout à la fois au traitement de nos déchets, à l'autonomie, à la souveraineté énergétique de nos territoires ruraux et urbains et à la décarbonation d'une énergie qui alimente nos logements et nos modes de transports, en ayant un impact significatif sur l'amélioration de la qualité de l'air. Elle permet également de faire évoluer les pratiques agronomiques de nos agriculteurs et constitue une source d'attractivité dans nos campagnes.

En juillet 2020, je rendais public, pour le compte de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), un rapport portant sur l'agriculture face au défi de la production d'énergie. Si la fonction première de l'agriculture demeure et doit toujours demeurer l'alimentation, la production d'énergie fait par essence partie de la vie des agriculteurs. Sur la vingtaine de propositions élaborées, sept concernaient directement la méthanisation agricole, une filière qui a le potentiel de contribuer à la transition agroécologique que je soutiens. Bien sûr, son développement doit aller de pair avec une professionnalisation de ses acteurs, une grande rigueur dans les pratiques qui vont accompagner son déploiement et une plus grande concertation avec l'ensemble des acteurs locaux pour faciliter une meilleure appropriation des enjeux et l'acceptabilité des projets.

La filière méthanisation se structure et se professionnalise dans notre pays et c'est une bonne chose, car son développement répond à la fois à nos objectifs nationaux de production d'énergies renouvelables (EnR), réduit les émissions de gaz à effet de serre et permet de créer des synergies énergétiques locales. De nombreux agriculteurs se lancent dans cette voie, convaincus que cette diversification de leurs activités sera également un moyen pour eux de pérenniser leurs exploitations agricoles. Il faut les accompagner dans cette lancée et dans la construction d'un modèle d'économie circulaire basé sur une dynamique territoriale forte. Toutes les EnR sont complémentaires entre elles et elles ont toutes une place dans notre mix énergétique. Il serait dommage au nom d'un certain dogmatisme de se priver du potentiel que représente le biogaz et dont notre pays a besoin pour décarboner les usages.

De nombreuses évolutions réglementaires se sont succédées ces derniers mois. L'État attend des acteurs de la filière qu'ils agissent avec responsabilité, maturité et transparence. Mais pour répondre à ces nouvelles exigences, l'État doit également leur donner les moyens d'y faire face en travaillant davantage dans un esprit de concertation et de manière plus transversale. L'amendement pris dans le cadre du projet de loi climat et résilience sur les certificats de production de biogaz va dans le bon sens.

« De nombreux agriculteurs se lancent dans cette voie, convaincus que cette diversification de leurs activités sera également un moyen pour eux de pérenniser leurs exploitations agricoles »

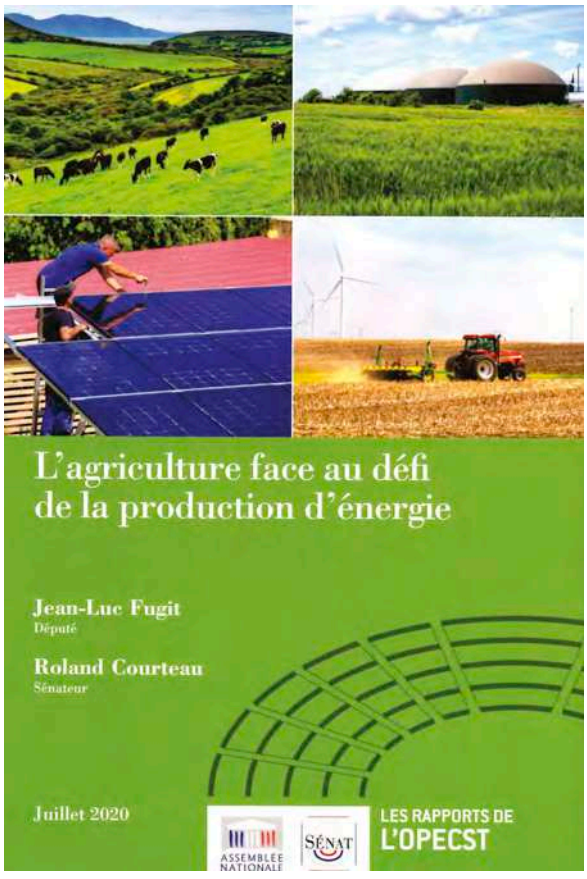

En tant que scientifique, je pense indispensable que cette filière soit toujours dans une démarche d'innovation afin de la faire progresser, pour s'adapter aux priorités écologiques et proposer des modèles toujours plus vertueux : en séquestrant le CO_2, en optimisant le rendement énergétique des méthaniseurs, en couplant, grâce à la production décarbonée d'hydrogène, la méthanisation et méthanation, piste à laquelle je crois beaucoup.

Il faut croire au développement du biogaz dans les territoires ! C'est une brique nécessaire à notre stratégie de transition énergétique, qui participe à la résilience de nos exploitations agricoles et qui contribue à inscrire pleinement notre pays dans une démarche d'économie circulaire. ●

MIEUX ENCADRER LA MÉTHANISATION AGRICOLE

Marie TAMARELLE-VERHAEGHE
▶ Députée LaREM de l'Eure
▶ Membre de la commission des Affaires sociales
▶ Conseillère départementale de l'Eure

En mars 2013, lorsque Delphine Batho et Stéphane Le Foll lançaient le plan « énergie méthanisation autonomie azote », on ne dénombrait qu'une centaine d'unités de méthanisation en France. Ce plan soutenu par plusieurs mesures incitatives poursuivait l'objectif jugé extrêmement ambitieux de 1000 nouvelles installations d'ici à 2020.

Début juillet 2021, nous comptons 1200 unités et près de 700 projets de construction. Mais ce succès statistique est à nuancer face aux conflits locaux, occasionnés par le développement de la méthanisation, qui nécessitent de réviser le plan initial pour réadapter des normes adéquates. Le Gouvernement a récemment annoncé plusieurs mesures, visant à réduire les risques de nuisances liés à ces sites.

De quoi parle-t-on ? La méthanisation est un procédé qui permet de produire du biogaz en traitant et valorisant des déchets organiques et les effluents d'élevage. Ces déchets sont placés dans un digesteur. Sous l'action de différentes bactéries et en l'absence d'oxygène, la méthanisation va les transformer en biogaz et digestat. Le biogaz peut ensuite être utilisé sous sa forme combustive comme énergie renouvelable. Le digestat, fertilisant de qualité, sera utilisé pour les sols. La méthanisation offre donc l'intérêt d'une double valorisation de la matière organique. Elle permet ainsi un complément de revenu pour les exploitations agricoles, tout en réduisant la quantité de déchets organiques à traiter par les autres filières.

Pour autant, la méthanisation fait face à nombre de situations critiques dans nos campagnes. Depuis quelques années, des collectifs et associations de riverains s'organisent pour protester contre les projets de constructions. La question de la distance minimale entre les unités et les habitations tierces, actuellement fixée à 50 mètres, est le principal point d'achoppement. Les riverains dénoncent les odeurs liées à la décomposition des intrants, la stagnation des eaux et composts entreposés, ou encore les va et vient incessants des camions chargés de déchets… Ces situations contribuent à entretenir un climat de défiance entre les agriculteurs et les riverains. Je le regrette. Elles incombent aux élus locaux la délicate responsabilité d'autoriser ou non ces projets de construction. Je le regrette également. Il était donc urgent et nécessaire de revisiter les normes encadrant le développement de la méthanisation.

« La distance réglementaire entre les unités de méthanisation et les habitations tierces devrait ainsi passer de 50 à 200 mètres au 1er janvier 2023, et le contrôle des unités sera renforcé »

©Aurelien Papa

Auditionnés au Sénat par la mission d'information sur la méthanisation le 10 mai dernier, Barbara Pompili et Julien Denormandie ont annoncé plusieurs mesures à venir, pour réduire les risques de nuisances liés à ces sites. La distance réglementaire entre les unités de méthanisation et les habitations tierces devrait ainsi passer de 50 à 200 mètres au 1er janvier 2023, et le contrôle des unités sera renforcé. Je souhaite que ces mesures attendues apaisent les tensions. La méthanisation offre des avantages certains, mais son développement ne peut se faire au détriment de la qualité de vie des riverains. Les aides à l'installation doivent donc être conditionnées au strict respect de normes claires. Ce sujet de la méthanisation illustre l'impérieuse nécessité de mieux évaluer et mieux contrôler l'impact des politiques publiques, afin de prévenir les conflits et éviter les conséquences inadéquates. C'est un des combats que je mène à l'Assemblée nationale, comme vice-Présidente du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC). ●

BIOGAZ, UN ESSOR À ACCOMPAGNER

Christian KLINGER
- ▶ Sénateur LR du Haut-Rhin
- ▶ Membre de la commission des Finances du Sénat
- ▶ Rapporteur spécial du budget Santé au Sénat
- ▶ Membre de la Mission d'Information sur la méthanisation

Le biogaz est un gaz produit par la fermentation de matières organiques et qui sert à la production de chaleur, d'électricité ou de biocarburant. Il est le résultat de la méthanisation, un processus naturel de dégradation biologique. Le biogaz prend une place de plus en plus importante dans le plan national d'action en faveur des énergies renouvelables. Au 30 juin 2019, il existe 708 installations produisant de l'électricité à partir du biogaz avec une capacité de 470 MW.

La production de gaz renouvelable a doublé en France, mais elle connaît encore un potentiel de développement, puisqu'elle ne représente que 0,5 % de la consommation gazière. Pour parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2050, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe un premier jalon de 6 TWh par an d'ici 2023. Concrètement, cela signifie que nous devons augmenter notre production de 50 %.

La méthanisation étant un sujet qui suscite de plus en plus d'intérêt chez nos concitoyens, une mission d'information sur ce sujet a été créée au Sénat afin d'étudier cette nouvelle filière. Le projet de loi climat et résilience a été également l'occasion pour le Sénat de s'engager dans le développement de la filière. Le Sénat a voté un amendement visant à mettre en place une obligation progressive d'incorporation de biogaz dans le gaz vendu par les fournisseurs de gaz naturel. Cette obligation permettra d'accroître progressivement la part de biogaz dans le gaz livré aux consommateurs et s'apparente à une obligation pour les fournisseurs de gaz de produire autant de certificats verts que le volume de gaz livré aux clients finaux. Un sous-amendement porté par Daniel Gremillet complète cet amendement et permet de conserver l'exigence de préservation de la compétitivité de certains acteurs et de consultation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Par ailleurs, un second amendement a également été voté par le Sénat pour favoriser le développement des petites unités de méthanisation agricole, alors qu'un amendement similaire avait été jugé irrecevable à l'Assemblée nationale.

Toutefois, le développement du biogaz pose également de nombreuses questions. La méthanisation peut entraîner certaines nuisances. Beaucoup de riverains interpellent les élus sur ces nuisances et les incidents sont en hausse. J'ai d'ailleurs posé une question écrite au ministre de l'Agriculture pour l'alerter sur le sujet. Depuis cinq ans, les incidents sont en augmentation et 17 incidents sont survenus récemment au sein d'installations. Pour répondre à cette problématique, il convient de renforcer le cadre réglementaire. Les contrôles sont essentiels, notamment sur la prévention de la pollution et des fuites de gaz, via une maintenance préventive et obligatoire. De plus, la distance réglementaire entre les installations et les tiers sera augmentée pour éviter l'accidentologie et les différentes nuisances. À partir de 2023, la distance entre les digesteurs et les tiers sera fixée à 200 mètres, au lieu de 50 mètres actuellement. Ces mesures permettront certainement d'accroître l'acceptabilité des projets auprès des citoyens.

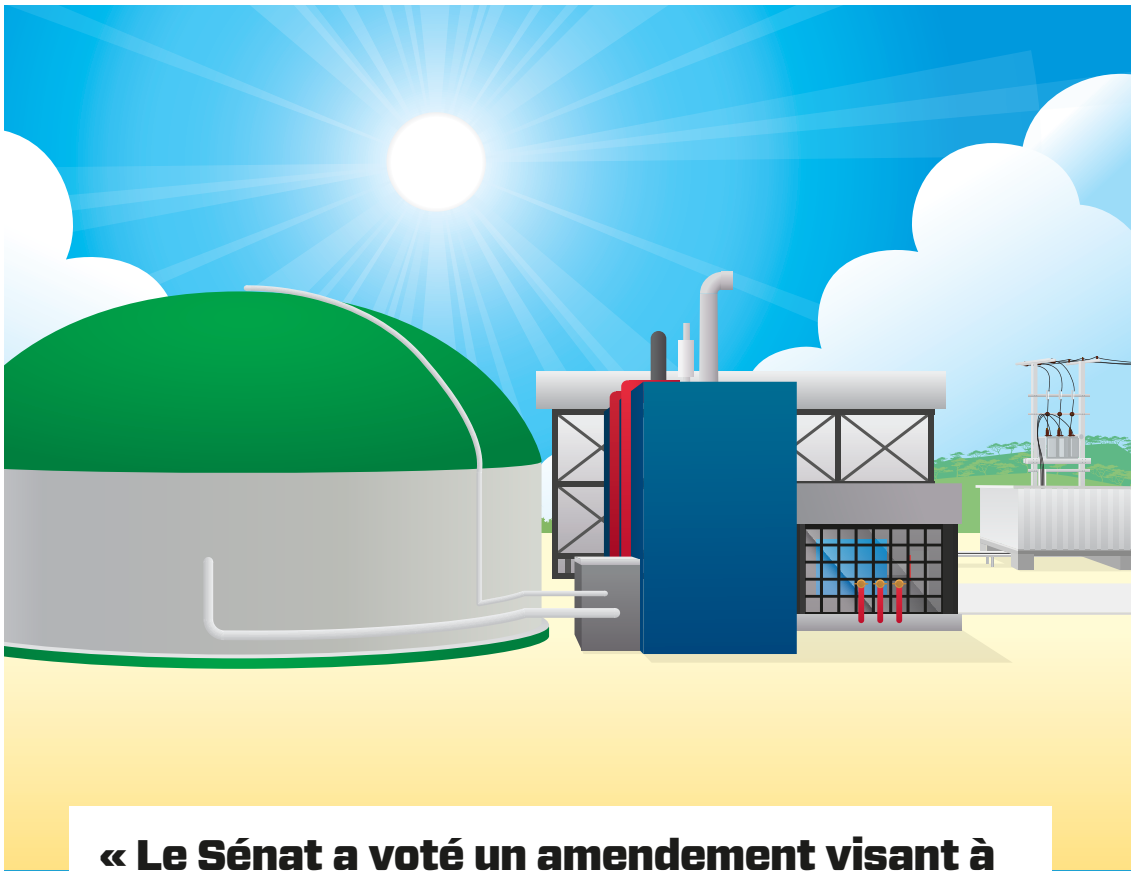

« Le Sénat a voté un amendement visant à mettre en place une obligation progressive d'incorporation de biogaz dans le gaz vendu par les fournisseurs de gaz naturel »

En conclusion, c'est en répondant à ces défis et en associant l'ensemble des acteurs ; État, collectivités, producteurs et citoyens que la méthanisation pourra pleinement exprimer son potentiel au sein de notre stratégie de transition énergétique. ●

TRIBUNES

TERRITORIALISATION DE LA SANTÉ ET E-SANTÉ

La crise sanitaire traversée en 2020 et 2021 a soulevé de nombreuses questions sur l'organisation des politiques de santé sur notre territoire. Parfois considérée comme enfermée dans ses procédures et sa doctrine, l'administration territoriale a souvent été pointée du doigt, donnant le sentiment de n'être pas en prise avec les besoins et attentes des territoires. À d'autres moments et sur certains aspects, au contraire, la réactivité locale a « sauvé » une désorganisation nationale. Cet épisode conduit à poser deux questions :

- Faut-il envisager une redistribution des rôles et des prérogatives entre les représentants de l'État « garant des politiques de santé » et les partenaires locaux agrégés autour des collectivités ?
- Comment renforcer les gouvernances locales partagées de santé ?

La loi 4D, qui revient sur la table, devrait permettre de questionner le rôle des agences régionales de santé. Une légère modification au sein des ARS est proposée par la loi : deux des trois vice-présidents seront des élus locaux, de manière à leur donner une parole plus forte, notamment sur la répartition de l'offre de soins. Les Départements, de leur côté, sont en train de négocier que la médecine scolaire leur soit transférée.

En ce début d'année, la commission des affaires sociales du Sénat a demandé à la Cour des comptes de procéder à une enquête sur les groupements hospitaliers de territoire (GHT), dispositif prévu par la loi de santé 2016. La Cour des comptes déduit de son examen des GHT que l'usage de ce nouvel outil est pour l'heure essentiellement limité à la mutualisation de certaines fonctions support, et non à la redéfinition de l'offre de soins. Pour la Cour des comptes, le GHT présente le risque important de perpétuer les cloisonnements qui compliquent le dialogue nécessaire des professionnels de santé : les établissements privés, les professionnels de soins de ville, le secteur médico-social restent autant d'acteurs non intégrés à ces groupements.

Enfin, cette période particulière a été l'occasion d'assister au boom de la e-santé, notamment par les téléconsultations. Lors du début du premier confinement, entre les 6 et 12 avril 2020, plus d'un million de téléconsultations ont été réalisées, représentant 28 % de l'ensemble des consultations médicales, contre 0,1 % quelques semaines plus tôt. La télémédecine tend à prendre une place à part entière dans le parcours de soin, permettant de renforcer l'accès aux soins. À une condition toutefois : que les « zones blanches » numérique et les « zones blanches » médicales ne se chevauchent pas. Le déploiement du très haut débit est indispensable dans ces territoires souvent sous-dotés en professionnels de la santé.

Marjolaine Koch

LA CRISE SANITAIRE, UN CATALYSEUR DE LA E-SANTÉ EN FRANCE

Catherine DEROCHE
▶ Sénatrice LR de Maine-et-Loire
▶ Présidente de la commission des Affaires sociales du Sénat
▶ Membre de la Commission des comptes de la sécurité sociale
▶ Membre du CA de l'Institut national du cancer

Face à la mise à l'arrêt de notre pays en mars 2020 et compte tenu des contraintes sanitaires qui ne permettaient pas une prise en charge normale pour les soins courants, l'offre de soins s'est adaptée rapidement et profondément, en misant sur la télémédecine. Selon les chiffres de l'Assurance maladie, les téléconsultations, qui ne représentaient que quelques milliers de consultations par semaine, ont été au nombre de 5,5 millions entre mars et avril 2021.

Après ce recours massif durant la première vague, la téléconsultation semble s'être installée durablement à la rentrée 2020, particulièrement pour les consultations de médecins généralistes. Autre signe encourageant : cette pratique concerne tous les âges. S'il faudra retrouver rapidement certaines exigences, concernant la connaissance préalable du patient, le respect du parcours de soins ou les règles de prise en charge, ces nouveaux usages, parfois dérogatoires, ne doivent pas être écartés une fois la crise derrière nous.

À condition d'être correctement organisés et intégrés dans le parcours de soins du patient, la téléconsultation comme le télésoin sont des opportunités. Le risque, que certains identifient bien, est de voir certains territoires se vider encore de leurs médecins avec la mise en avant d'une offre à distance. Le numérique ne doit pas briser la proximité nécessaire à une bonne prise en charge. Je crois au contraire qu'il y a là une possibilité, en s'appuyant sur les professionnels de santé des bassins de vie, de proposer un outil complémentaire au service d'une offre de soins accessibles et pertinents pour les patients.

Les outils numériques ont été incontournables dans la gestion de la crise sanitaire : au cœur de la stratégie du Gouvernement, « tester, tracer, isoler », le *contact tracing* est bien un recueil de données personnelles et, au fond, de données de santé, en relevant l'exposition de personnes à un risque potentiel de contamination. Sans revenir sur les difficultés de mise en œuvre de « Stop Covid » puis « Tous Anti Covid », l'usage fait d'une application publique comme vecteur d'information mais aussi de recherche de contacts et, aujourd'hui, de présentation de documents de santé avec le « passe sanitaire », en est un autre exemple. Récemment encore, nous avons vu une gestion de la campagne vaccinale fortement appuyée sur les plateformes de rendez-vous en ligne : le choix fait d'un partenariat avec des services connus des Français était une approche pragmatique.

Sur tous ces aspects, beaucoup ont alerté sur les risques en matière de données personnelles. Je connais ces craintes, je les partage pour certaines. Nous devons avancer sur ce sujet en confiance : la sécurisation de ces données est une nécessité, mais leur bonne exploitation au service de la recherche médicale et, en définitive, de la santé des Français, en est une autre. Savoir qui est contaminé, où, comment, qui se vaccine ou non : cela a du sens pour adapter rapidement une stratégie ! Ma préoccupation est celle de l'efficacité : verrouiller à l'excès ces nouveaux outils ne conduirait qu'à tuer dans l'œuf leur potentiel pour l'amélioration de la santé. ●

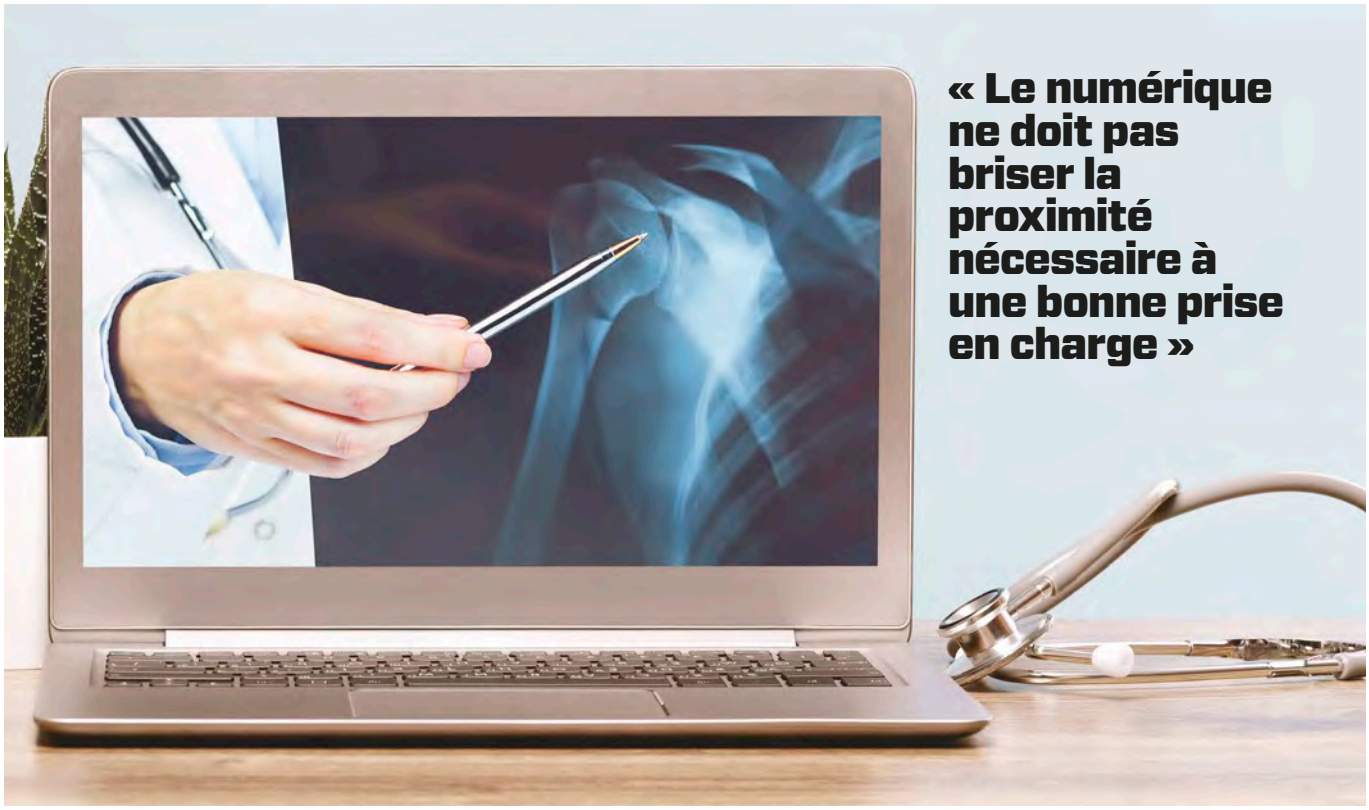

« Le numérique ne doit pas briser la proximité nécessaire à une bonne prise en charge »

LA E-SANTÉ OU COMMENT RENFORCER L'ÉGAL ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

Fadila KHATTABI
▶ Députée LaREM de la Côte-d'Or
▶ Présidente de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale

La question de l'égal accès aux soins constitue un enjeu majeur pour l'avenir de notre système de santé, une question qui paraît d'autant plus inévitable dans le contexte de la crise sanitaire actuelle. Face à cette problématique, l'une des réponses à privilégier se situe dans la place que nous accordons à la e-santé.

En effet, l'épidémie de COVID-19 l'a révélé davantage : le virage du numérique représente pour notre système de santé une condition indispensable pour une meilleure organisation des acteurs de la santé, mais aussi du médico-social, et ce, sur l'ensemble du territoire. La Commission des Affaires Sociales à l'Assemblée s'est d'ailleurs penchée sur ce sujet avec l'audition, le 17 février dernier, des représentants de la Délégation à la transformation numérique de la santé (DNS) qui, à cette occasion, ont pu présenter la feuille de route 2019-2022 du numérique en santé. Le constat établi est sans appel : la France est marquée par un retard important en la matière, impactant inévitablement la coordination entre professionnels. A cela, s'ajoute également un autre objectif : celui de rendre le patient acteur de sa propre santé, à la fois dans son accès à l'information et dans son accès aux soins.

Pour ce faire, la e-santé constitue un véritable levier pour renforcer l'égal accès aux soins et lutter contre les inégalités territoriales. Compte-tenu de ces enjeux, et grâce aux consultations menées dans le cadre du Ségur de la santé, des moyens budgétaires sans précédent ont été annoncés : en effet, 2 milliards d'euros seront déployés par le Gouvernement afin de soutenir le développement de la santé numérique. Un engagement fort, qui permettra de concrétiser des projets essentiels autour de plusieurs grandes orientations définies par le ministère de la Santé, telles que le renforcement de la gouvernance du numérique en santé, une attention accrue pour les questions de sécurité comme d'interopérabilité, l'accélération du déploiement de dispositifs socles, le déploiement au niveau national de plateformes numériques de santé et enfin le soutien à l'innovation grâce à l'engagement de tous les acteurs.

Concrètement, ces objectifs permettront de développer des dispositifs essentiels pour le quotidien de nos concitoyens comme la e-prescription, le développement de l'Espace numérique de santé (ENS) qui sera accessible à tous d'ici 2022 ou encore la généralisation du « DMP », dossier médical partagé, qui concerne aujourd'hui près de 10 millions de Français. Sur ce dernier outil, plusieurs travaux parlementaires ont pu être menés concernant son évaluation, dans le but de lever les freins à sa généralisation.

« 2 milliards d'euros seront déployés par le Gouvernement afin de soutenir le développement de la santé numérique »

Aussi, à compter du 1er janvier 2022, il sera systématiquement possible de créer un dossier médical partagé. Les députés ont également joué un rôle majeur afin d'impliquer l'ensemble des professionnels de santé, quel que soit leur mode ou lieu d'exercice, en élargissant notamment l'accès du DMP aux médecins de la protection maternelle et infantile (PMI), et en prévoyant également le versement des données de santé collectées par la médecine scolaire.

Malgré les problématiques liées à la question de la fracture numérique, force est de constater que la santé numérique est de plus en plus plébiscitée par nos concitoyens. C'est le cas notamment de la télémédecine : lors du premier confinement, en avril 2020, plus d'un million de téléconsultations ont été réalisées, soit 28 % de l'ensemble des consultations médicales. L'impact du recours au numérique s'est avéré également essentiel pour le déploiement de la stratégie vaccinale et la prise de rendez-vous au travers de diverses plateformes que la Commission des Affaires Sociales a également pu auditionner en février dernier. À l'heure du déconfinement, et face au risque de reprise de l'épidémie pour la rentrée 2021, ces plateformes joueront encore un rôle primordial pour l'organisation des rappels de vaccin.

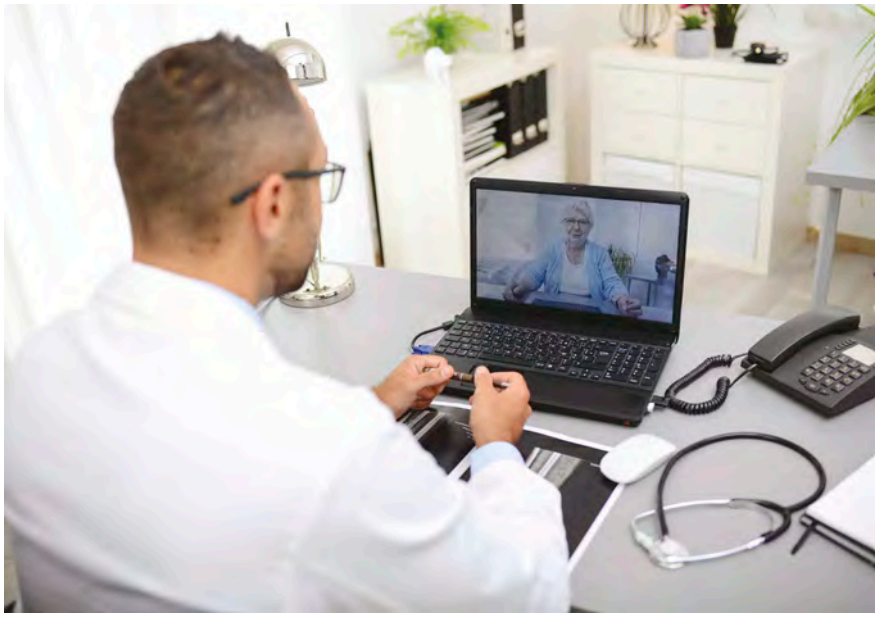

Aussi, la crise liée à l'épidémie de la COVID-19 aura eu l'effet d'un catalyseur. Face à l'inattendu, face à l'inconnu, il nous a fallu nous adapter et surtout accélérer le rythme d'un virage nécessaire et indispensable vers la e-santé. ●

©Assemblée nationale

ARS : LE BILAN DE LEUR ACTION RESTE EN DEMI-TEINTE

Jean-Carles GRELIER
- ▶ Député App. LR de la Sarthe
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Coprésident du groupe d'études Professions paramédicales
- ▶ Président du groupe d'études Prévention santé
- ▶ Membre du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie
- ▶ Conseiller départemental de la Sarthe

Les agences régionales de santé (ARS) ont eu dix ans en avril 2020, en plein cœur de la terrible tempête sanitaire que le covid-19 a provoqué. Tout au long de cette crise, elles ont utilisé la large palette de missions que la loi leur confère, de la veille sanitaire à l'organisation de la réponse à la crise, en passant par l'organisation de l'offre de soin et de l'offre médico-sociale.

La crise sanitaire actuelle sera porteuse de nombreuses leçons tant elle a catalysé et mis en exergue des difficultés existantes, que ces failles aient constitué un obstacle dans la gestion de la crise ou que les ARS aient au contraire su mettre en place des solutions innovantes pour les surmonter.

Pour les ARS, il y aura un avant et un après cette crise : il conviendra de préparer cet après ! C'est en ce sens qu'avec Madame Firmin le Bodo (députée AGIR) nous préconisons le maintien de ce statut d'établissement public. Ce choix implique nécessairement de repenser la gouvernance des ARS pour renforcer leur légitimité, mais également de leur donner des moyens réels de leur action, tant financiers qu'humains. La légitimité des ARS, qui n'est issue qu'indirectement du Gouvernement du fait de leur autonomie, doit impérativement être renforcée par une réforme de leur organisation et de leur gouvernance.

Dans une première étape, il faudra renouer avec la proximité, condition sine qua non de la légitimité des ARS. La création des grandes régions a considérablement renforcé la nécessité de revaloriser l'échelon départemental des ARS. Le gigantisme des ARS n'est pas seulement lié à l'étendue de leurs missions, il l'est également suite à l'étendue de leur périmètre géographique qui a distendu leurs relations avec les acteurs du terrain.

Si le choix de l'échelon national ne doit pas être remis en cause, car il permet une organisation, une planification et une régulation du système de santé plus efficientes, le rôle fragile et les moyens limités des délégations départementales des ARS ne leur permettent pas de se rapprocher du terrain. Il nous faudra donc favoriser la proximité avec les acteurs et améliorer les relations avec les élus locaux ; renforcer le rôle « d'animateur » du système de santé dévolu aux ARS et accélérer le décloisonnement des politiques de santé.

« La création des grandes régions a considérablement renforcé la nécessité de revaloriser l'échelon départemental des ARS »

Dans une seconde étape, il nous faudra renforcer la légitimité des ARS par une réforme de leur organisation et de leur gouvernance. Les dispositions de la future loi dite « 3DS » représentent un premier pas vers le renforcement du conseil de surveillance des ARS mais ne sont pas suffisamment ambitieuses. Il sera nécessaire de donner un véritable pouvoir à ce conseil de surveillance, notamment en ce qui concerne le vote du budget ; instaurer une co-présidence de ce conseil de surveillance partagée entre le préfet de région et le président du Conseil Régional. Également, il est préconisé de renforcer la démocratie sanitaire et la transparence de l'utilisation des crédits aux acteurs de santé.

Aussi, les ARS disposent de moins en moins d'effectifs pour accomplir leurs missions. Ainsi, afin de pérenniser les ARS, il est indispensable de préserver les moyens de fonctionnement des ARS, et notamment leurs effectifs, pour que celles-ci bénéficient de marges de manœuvre plus importantes.

Les ARS devront donc convertir en leur réforme proximité et subsidiarité. ●

LA CRISE, UN RÔLE D'ACTIVATEUR DE SOLUTIONS

Julien BOROWCZYK
- ▶ Député LaREM de la Loire
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires sociales
- ▶ Président du groupe d'études Santé et numérique
- ▶ Membre du Conseil d'administration de l'ANSM

Si notre capacité d'adaptation et la mise en place de vastes centres de vaccination sur tout le territoire nous laissent envisager beaucoup d'espoir sur une sortie de crise sanitaire dans les prochains mois, il est évident que la propagation d'un virus comme le Covid-19 depuis presque deux ans a profondément changé notre société, ses usages et notre vision de l'avenir. Cette crise sanitaire a permis de mettre en lumière un certain nombre de travaux qu'il nous reste à entreprendre, notamment dans le domaine du numérique en Santé.

En tant que Président du Groupe d'Études Santé et Numérique à l'Assemblée nationale, j'ai eu la possibilité de mener de nombreuses auditions, en lien avec l'utilisation des outils numériques en santé et de leur développement sur le territoire Français. Ces auditions ont été l'occasion de pointer du doigt les différentes faiblesses de notre système de santé et les problématiques auxquelles les professionnels étaient confrontés. Elles ont également été l'occasion d'observer les innovations sur les différents territoires locaux, et de tirer des conclusions dont nous avons fait part aux cabinets ministériels et à la Délégation ministérielle au Numérique en Santé (DNS) avec qui nous avons mené nos travaux en étroite concertation. La crise a donc permis de décupler le nombre d'innovations et d'adaptations, afin de faciliter les usages des différents personnels et professionnels de santé, au bénéfice des patients.

Aussi, le Ségur de la Santé, historique, a permis de donner un nouveau souffle à notre système de santé et ses professionnels. Les investissements qu'il prévoit pour le numérique en santé, de l'ordre de 2,1 millions, sont considérables et vont être mis en œuvre afin de combler notre retard dans ce domaine. C'est ce que le ministère des Solidarités et de la Santé s'est engagé à développer au plus vite via la Délégation ministérielle au Numérique en Santé.

Si ces investissements sont les bienvenus dans le secteur du Numérique en Santé, le foisonnement de nouveaux outils doit toutefois être encadré pour suivre une cohérence globale au niveau national et permettre d'en tirer un réel bénéfice sur la durée.

Les auditions menées nous ont d'ailleurs confirmé la prise de conscience par tous les acteurs du secteur, que le développement des outils numériques en santé ne peut aller de pair qu'avec une sécurisation des données de santé des citoyens, biens particulièrement sensibles et devant être utilisés à des fins d'intérêt général, notamment pour fluidifier le parcours de soins et l'expérience patient.

« La crise a permis de décupler le nombre d'innovations et d'adaptations, afin de faciliter les usages des différents personnels et professionnels de santé, au bénéfice des patients »

Bien que la crise sanitaire ait permis d'accélérer les travaux en matière de numérique en santé, la principale difficulté reste toutefois de pouvoir mobiliser tous les acteurs sur une même courte période pour amorcer des changements structurels conséquents. En effet, le système actuel d'outils et de processus internes est déjà relativement complexe, notamment au vu du nombre d'acteurs œuvrant dans cet écosystème.

La priorisation des chantiers, nécessaire, afin de rendre les logiciels sécurisés, interopérables – capables de s'adapter et lire les données d'un logiciel à l'autre -, et simple d'utilisation, n'est toutefois pas aisée dû à la diversité d'acteurs, et implique de fait des périodes longues de réflexion, qui ne facilitent évidemment pas le besoin d'agilité en la matière. ●

© Assemblée nationale

REVOIR L'ORGANISATION DES ARS

Patrick HETZEL
▶ Député LR du Bas-Rhin
▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
▶ Vice-président de l'OPECST

La crise sanitaire a mis en évidence des problèmes administratifs dans le secteur de la santé. Les Agences Régionales de Santé (ARS) se sont révélées être de très grosses structures, éloignées des réalités opérationnelles et quotidiennes. C'est ce que j'ai constaté avec l'ARS du Grand Est. Cette agence comporte en son sein des personnes compétentes et dévouées. Toutefois, le fait d'avoir aujourd'hui une agence régionale à l'échelle du Grand Est (c'est-à-dire pour 10 départements) localisée à Nancy, là où précédemment il y avait une agence régionale Alsace (c'est-à-dire 2 départements) localisée à Strasbourg, crée de la distance et éloigne le décideur (le directeur général de l'agence) du terrain. Pour le formuler autrement, aujourd'hui cette ARS n'est pas à la « bonne maille ». Le problème de la taille est réel.

Mais en plus de cela, les ARS sont aussi devenues extrêmement technocratiques. La santé est parmi les secteurs qu'on est en train de suradministrer. En Alsace, dont je suis l'élu, nous avons aussi très vite fait la comparaison avec ce qui se passait de l'autre côté du Rhin. Ainsi, on constate que les dépenses de santé par habitant sont supérieures de 1000 euros outre-Rhin, avec 5 400 euros contre 4 300/4 400 euros en France grâce à un PIB nettement plus important, mais surtout qu'il y a plus de personnes pour les soins et moins de personnel administratif en Allemagne. Si vous ajoutez à cela le fait que le directeur général d'une ARS n'a pas de comptes à rendre localement mais dépend uniquement et directement du ministre de la Santé à Paris, vous comprenez aisément que cette technostructure, malgré les personnes compétentes qui peuvent la composer, prend des décisions de plus en plus éloignées du quotidien des professionnels de santé. La gestion de la pandémie de la Covid-19 en Alsace a montré que ce sont les structures les plus proches du terrain qui furent les plus efficaces et qu'hélas l'organisation de cette ARS Grand Est était totalement déconnectée des réalités premières des professionnels de santé, comme en ont témoigné les médecins libéraux, les infirmiers, les responsables d'EHPAD, les aidants à domicile, etc.

En termes de prises de décisions, côté français avec les ARS, c'est un fonctionnaire nommé par Paris qui est directeur général tandis que dans le Bade-Wurtenberg, son équivalent est le ministre de la Santé du Land. Les Allemands ont réagi de manière très proche du terrain tandis qu'à la tête de l'ARS on a un fonctionnaire avec un mode de raisonnement qui n'est pas le même. Un ministre est un vrai décideur. En France, c'est très vertical, avec un décideur localisé exclusivement à Paris et une décentralisation inexistante. Cela crée de la lenteur et freine la réactivité. À terme, il est indispensable d'impliquer davantage les élus locaux. Comme député, je suis très souvent interpellé au sujet de la politique publique de santé sans pour autant être associé à la gouvernance des établissements et des réseaux de santé de ma circonscription. La loi, en interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député, a de facto exclu les députés de cette possibilité en supprimant les députés-maires. La crise sanitaire a montré les limites de cette non-implication. C'est pourquoi, avec d'autres, je propose que les députés soient invités au conseil de surveillance des centres hospitaliers ayant leur siège dans la circonscription, quitte à ce que ce soit sans voix délibérative, et que les députés soient invités avec voix consultative aux réunions statutaires des réseaux de santé, et non uniquement au comité départemental ou territorial du schéma des soins de proximité.

En somme, il faut repenser le système, le débureaucratiser. Et faire en sorte que l'argent aille là où il doit aller. Si vous confiez la santé à un responsable budgétaire, il fera du budgétaire. La pandémie a fortement révélé la crise et je rends hommage au personnel soignant. L'ARS doit être à une échelle plus humaine et surtout les responsables doivent avoir de vrais pouvoirs décisionnels sans avoir à référer à Paris pour tout. Une véritable décentralisation en la matière est indispensable. Espérons que les débats autour de la loi 4D permettront d'aller plus loin, car les propositions du gouvernement en la matière restent bien trop timides. ●

« La santé est parmi les secteurs qu'on est en train de suradministrer »

MISSIONS NOMINATIONS ÉLECTIONS

Sommaire

29 Gouvernement
31 Parlement
34 Corps d'Etat, AAI, collectivités d'Outre-mer, conseils régionaux
35 Conseils départementaux
40 Communes
41 Préfectures de régions et de départements
43 Autres mouvements

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

Pour savoir QUI EST QUI et QUI FAIT QUOI en France

Tome I

« Parlement, Gouvernement & Institutions »

PROCHAINE PARUTION SEPTEMBRE 2021

18 000 personnes citées
2 tomes
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

Tome II

« Régions, Départements & Communes »

PROCHAINE PARUTION DÉCEMBRE 2021

BON DE COMMANDE

REV21

Je commande Le Trombinoscope 2021/2022 et choisis la formule suivante :

- ☐ le lot Tome I + Tome II au prix de 285 € HT soit 312,68 € TTC
- ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 € HT soit 481,48 € TTC
- ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site *trombinoscope.com* au prix de 695 € HT soit 781,48 € TTC

TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

☐ M. ☐ Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays

Tél. : Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa / Mastercard

N° | | | | | | | | | | | | | | | | |

Validité | | | |

CVV | | | (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

☐ Je règlerai à réception de facture

Date et Signature

Bulletin à retourner au Trombinoscope
Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Fax : 03 27 61 22 52
www.trombinoscope.com

9e ÉDITION

LA NUIT AUX INVALIDES

LE SHOW MONUMENTAL DE PARIS

Présente un nouveau spectacle

UNE CRÉATION DE BRUNO SEILLIER

NAPOLEON

L'envol de l'Aigle

DU **7 JUILLET**
AU **26 AOÛT** 2021

Réservations sur www.lanuitauxinvalides.fr

AMACLIO PRODUCTIONS en partenariat avec Musée de l'Armée Invalides

2021 ANNÉE NAPOLÉON

TF1 · HISTOIRE TV · Le Parisien · Gouverneur Militaire de Paris · Ministère des Armées · Institution Nationale des Invalides · le Bonbon · Place Minute · neo

AMACLIO PRODUCTIONS – RCS Paris 829 087 121 – licences spectacles L-R-20-003068 / L-R-20-005336 – réalisation AMACLIO PRODUCTIONS et C&CO